

Affiches PARISIENNES

Journal
hebdomadaire
d'information
politique
et générale

25 octobre 2024 • n° 43 • 1,40 € • mesinfos.fr

GRAND PARIS



ÎLE-DE-FRANCE
Paris se dote d'un plan de lutte
contre le racisme et l'antisémitisme

CHIFFRE



La toute première ministre
de l'intelligence artificielle
au Forum Fintech

DROIT



Frédérique Bannes Philip
Lutte contre le crime financier
et accompagnement des avocats



**DAMIEN CHARRIER ET FLORENT BURTIN :
"L'IFEC REPRÉSENTE L'UNITÉ
DE NOTRE PROFESSION"**

DROIT

**BERTRAND SAVOURÉ
PREND LA TÊTE
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT**



Journal hebdomadaire
d'information politique
et générale (IPG)
habilité pour publier
des annonces légales, judiciaires
et administratives
pour Paris, les Hauts-de-Seine,
la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

mesinfos.fr

AFFICHES PARISIENNES

S.A. au capital de 576 000 €
RCS PARIS 572 227 593
Siège social :
3, rue de Pondichéry
75015 Paris
Tél : 01 42 60 36 78

Contact annonces légales
annonces@legal2digital.fr
Tél. : 01 42 60 36 78

Contact Rédaction
redaction@legal2digital.fr

Président-directeur général
Guillaume Contet

Directeur de la publication
Boris Stoykov

Rédacteur en chef
Jean-Paul Viart

Journalistes
Anne Moreaux, Lila Daoui,
Quentin Clauzon,
Maxime Monniotte,
Antonin Albert, Maud-Alexia Faivre

Secrétaire de rédaction
Philippe Charresson

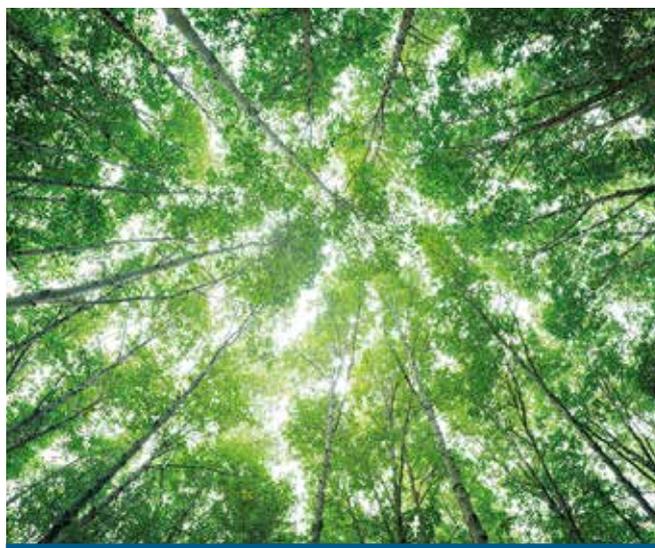
Impression
Rotimpres
Pla de l'Estany - 17181 Aiguaviva

N° de commission paritaire
0926 C 86 209
ISSN : 0998-481X
Dépôt légal à parution

HAUTS-DE-SEINE

PLUS DE 9 000 ÉLÈVES SENSIBILISÉS À L'EAU ET À LA BIODIVERSITÉ

À travers le programme éducatif "Les Ptit's Citoyens de l'eau", de nombreux élèves de CM1 et CM2 peuvent prendre part à la protection de l'environnement.



En partenariat avec l'association La Bouilloire, depuis 2023, le programme propose une approche pédagogique active et variée.

Depuis 2008, ce programme éducatif, mis en place par Sénéo et Suez, contribue à la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de la préservation de l'eau et de la biodiversité dans le département. Gratuit et destiné aux élèves de CM1 et CM2, ce programme vise à faire de ces jeunes des acteurs conscients et engagés pour la protection de l'environnement.

Reconduit à la rentrée, le programme s'adresse à 20 classes des dix communes du territoire couvert par Sénéo (Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne). Il devrait sensibiliser plus de 500 élèves supplémentaires, portant à plus de 9 000 le nombre d'enfants ayant bénéficié de cette initiative depuis sa création. ■



LE TRI
+ FACILE



PARIS

SÉBASTIEN GUÉRIN, CHAMPION DE FRANCE DU CHOU FARCI 2024

Sébastien Guérin, Parisien, s'est illustré lors de la finale du Championnat de France du Chou farci, en décrochant le titre.

La gastronomie française a célébré un nouveau champion. Sébastien Guérin, chef cuisinier au Palais de l'Élysée, a été sacré Champion de France 2024 du Chou Farci, lors de la finale nationale organisée par le Groupement Les Artcutiers. Il est accompagné sur le podium par Éric Fontanini et Grégory Gbiorczyk. Ce concours culinaire, qui rend hommage à la tradition charcutière, a vu s'affronter 12 chefs venus de toute la France. Pendant plus de trois heures, les fina-



Sébastien Guérin, Éric Fontanini, Grégory Gbiorczyk : un podium 100 % parisien.

listes ont démontré toute leur créativité et leur maîtrise technique pour revisiter cette recette emblématique. C'est au terme de cette épreuve que Sébastien Guérin s'est distingué, décrochant le titre tant convoité.

Cette victoire marque un tournant pour le chef parisien, qui s'apprête à porter les couleurs françaises sur la scène internationale le 18 novembre prochain à Limoges. La compétition promet d'être rude, mais Sébastien Guérin aborde cette nouvelle étape avec ambition et détermination. ■

SEINE-SAINT-DENIS

UNE ÉTAPE-CLÉ FRANCHIE, POUR FAIRE DU BAS CLICHY UN QUARTIER EXEMPLAIRE

L'inauguration des résidences Ronsard et Genettes à Clichy-sous-Bois marque une étape-clé dans la transformation du Bas Clichy en un quartier exemplaire.

Les résidences Ronsard et Genettes à Clichy-sous-Bois, inaugurées récemment, représentent une avancée importante dans le cadre de l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (Orcod-In). Ce projet, lancé en 2015, vise à transformer en profondeur le quartier du Bas Clichy. Ce dernier, notamment connu pour ses copropriétés le Chêne Pointu et l'Étoile du Chêne Pointu, consiste en la démolition de 1 300 logements vétustes et la construction de 1 500 nouveaux logements diversifiés, dont 50 % de logements sociaux.

Le projet vise aussi à réhabiliter 1 500 logements privés, répartis sur sept copropriétés, et à lutter contre l'habitat indigne. Dans le cadre de l'accompagnement au relogement, plus de 600 ménages ont déjà été relogés, dont 30 % à Clichy-sous-Bois. La transformation du Bas Clichy ne se limite pas aux logements. Le projet urbain "Cœur de Ville" inclut la création de nouveaux espaces publics, tels que la "Grande Pelouse" et le bois de la Lorette. ■



Pour le maire, Olivier Klein, "la transformation de notre ville avance, les démolitions au Chêne Pointu s'accroissent".

HAUTS-DE-SEINE

LA STATION DE POMPAGE D'ANTONY REFAITE À NEUF ET INAUGURÉE

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France a inauguré la nouvelle station de pompage d'Antony, qui dessert près de 50 000 habitants.

Le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) vient d'inaugurer la nouvelle station de pompage d'Antony, un projet majeur visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable du plateau de Clamart. Cette infrastructure, entièrement reconstruite pour un coût de 10 millions d'euros, est essentielle pour répondre aux besoins croissants en eau potable dans cette zone en plein développement.

La station de pompage d'Antony occupe un rôle crucial dans la gestion de l'eau potable en Île-de-France. Elle est directement reliée à l'usine de production de Choisy-le-Roi et alimente le réservoir de Clamart La Plaine, d'une capacité de 10 000 m³, qui dessert près de 50 000 habitants. Ce site fait partie intégrante du réseau hydraulique desservant le secteur Seine, couvrant environ un quart de la demande en eau de cette région.

Jean-Yves Sénant, maire d'Antony, Benoît Trévisani, sous-préfet de Boulogne-Billancourt, et Georges Siffredi, président du Département des Hauts-de-Seine, étaient présents lors de l'inauguration aux côtés d'André Santini, président du Sedif. Ce dernier a rappelé que "la distribution de l'eau potable est un défi quotidien nécessitant un investissement constant pour maintenir un niveau de qualité et de sécurité sanitaire optimal".



Benoît Trévisani sous-préfet d'Antony, Jean-Yves Sénant, maire d'Antony, André Santini, président du Sedif, Luc Strehaiano, Premier vice-président du Sedif et Georges Siffredi, président du département des Hauts-de-Seine, vice-président du Sedif.

Modernisation et protection de l'environnement

Le projet de reconstruction de la station, qui remplace une installation datant de 1965, représente une avancée technologique et environnementale. D'une capacité de pompage moyenne de 20 000 m³ par jour, elle est la deuxième station du Sedif en termes de puissance de relèvement, juste après celle de Montreuil. Elle est équipée de ballons de protection anti-béliers pour prévenir les variations de pression, réduisant ainsi les risques de casse du réseau. La station est également prête à être alimentée par un groupe électrogène, en cas de panne électrique.

En parallèle, des efforts ont été déployés pour améliorer la qualité de l'eau, notamment par l'intégration d'un poste de chloration, pour ajuster le taux de chlore de manière homogène dans le réseau, répondant ainsi aux attentes des usagers. L'architecture de la nouvelle station, signée Alain Le Houedec, s'intègre harmonieusement dans son environnement proche du parc de Sceaux. Le bâtiment a été conçu avec un toit végétalisé pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, et des arbres de haute tige ont été plantés autour du site, préservant la perméabilité du sol et renforçant la biodiversité locale. ■

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN 
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS
DURABLE. PLUS D'INFORMATIONS SUR
LE RECYCLAGE SUR
TRIERCESTDONNER.FR

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

HAUTS-DE-SEINE

LA DÉFENSE SE RÉINVENTE POUR ÉVITER LA VACANCE DES BUREAUX

Face à la hausse des vacances de bureaux, La Défense doit lancer un plan d'action, axé sur la modernisation et la diversification des activités.

Confronté à une vacance galopante des bureaux, le quartier d'affaires de La Défense, premier d'Europe, est contraint de se réinventer pour maintenir son attractivité. Parmi les solutions envisagées : la création de logements, la transformation des tours en espaces mixtes et l'intégration de nouveaux services, comme des campus universitaires ou des espaces de coworking. Le constat est préoccupant. Selon une étude, réalisée par le cabinet de conseil Deloitte à la demande de l'Association des utilisateurs de la Défense (Aude), 19 % des bureaux de La Défense sont actuellement inoccupés. À titre de comparaison, Paris intra-muros affiche un taux de vacance de seulement 4 %. Le phénomène pourrait s'accroître, avec une projection de près de 40 % de vacances dans les dix prochaines années, si aucune action n'est entreprise. Le développement du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, est un facteur clé de cette désertion, mais pas le seul. "Certains immeubles sont obsolètes, ne respectent plus les normes énergétiques ou incendie actuelles", explique Géraud Colcombet, associé Deloitte.

Une transformation nécessaire

Pour remédier à cette situation, Deloitte propose un plan d'action axé sur la modernisation et la diversification des activités. L'idée n'est pas d'abandonner la vocation tertiaire du quartier, mais de la compléter avec



Face à la hausse des vacances de bureaux, La Défense doit lancer un plan d'action axé sur la modernisation et la diversification des activités.

des usages mixtes pour en faire un lieu plus vivant, même en dehors des heures de bureau.

Un des projets phares serait le développement d'un grand campus universitaire, avec 5 000 logements étudiants supplémentaires, des centres de formation et de conférence, ainsi qu'une bibliothèque universitaire. La création d'incubateurs d'entreprises pourrait également dynamiser l'activité locale. Cette mixité permettrait de créer une vie de quartier plus riche et de renforcer l'attractivité de la Défense. "Si on n'a pas cette mixité, on n'a pas un quartier qui vit", résume Raphaël Adam, maire de Nanterre.

Des enjeux économiques et urbains

Mais cette transformation ne se fera pas sans investissements. Pour Jacques Kossowski, maire de Courbevoie, la conversion des tours en logements ne suffira pas. "Le projet de La Défense sera réussi quand les grands patrons auront envie de venir et investiront dans le quartier", souligne-t-il.

Les propositions pour revitaliser La Défense s'appuient sur les idées issues des États généraux du quartier, tenus en juin 2023, notamment la restructuration des bâtiments obsolètes, l'augmentation de l'offre de commerces et de restaurants, la végétalisation des espaces extérieurs et la création de voies cyclables, pour améliorer l'expérience des usagers et rendre le quartier plus attractif. ■

ÎLE-DE-FRANCE

PARIS SE DOTE D'UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

Le tout premier plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ a été signé à Paris.

L'initiative a réuni plusieurs acteurs majeurs : le préfet d'Île-de-France, le préfet de Police, le recteur de Paris et la procureure de la République de Paris. Elle s'inscrit dans la lignée du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) et du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026).

Ce plan départemental vise à renforcer les dispositifs existants et à promouvoir la tolérance et l'inclusion sur tout le territoire parisien. Il est le fruit d'un travail collaboratif initié par le Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations (Corah) de Paris. Ce comité regroupe des représentants institutionnels, ainsi que des acteurs de la société civile, notamment des associations et des lieux de mémoire. La coordination de ce comité est assurée par les co-présidents – le préfet de la Région et le préfet de Police –, ainsi que par les vice-présidents – la procureure de la République de Paris et le recteur de la région académique.

Des actions réparties en cinq axes

Le plan départemental 2024-2026



La feuille de route doit répondre aux défis actuels liés à la lutte contre les discriminations raciales, antisémites et anti-LGBT+.

s'articule autour de cinq axes majeurs, répartis en 77 actions centrées sur 21 objectifs. Ces actions visent à instaurer une réponse durable et à sensibiliser l'ensemble de la société parisienne : formation des professionnels, sensibilisation des jeunes, des citoyens, le sport comme vecteur de lutte contre les discriminations, les mesures et les sanctions.

En parallèle de la signature du plan, 33 associations lauréates de l'appel à projet de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (Dilcrah) ont été mises à l'honneur. Ces associations ont reçu, en avril dernier, une aide financière de

110 000 euros pour poursuivre leurs actions sur le terrain.

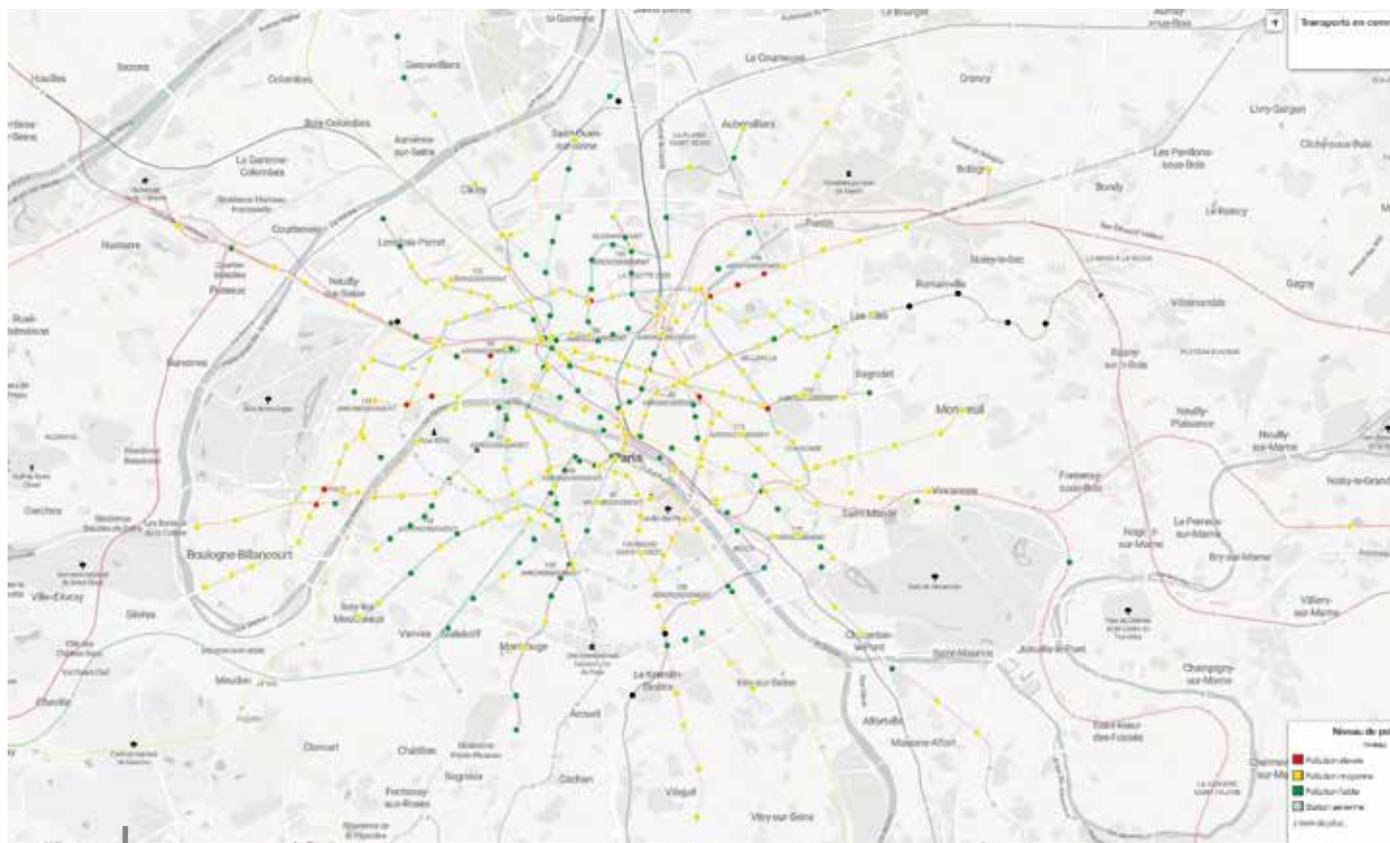
Ces associations jouent un rôle central dans la sensibilisation et l'éducation contre les discriminations, que ce soit dans les écoles, les quartiers ou encore les entreprises. Leur contribution est essentielle pour faire de Paris un territoire inclusif et respectueux des différences.

Le plan départemental 2024-2026 traduit la volonté des autorités locales de Paris de "promouvoir une société plus juste". L'enjeu est "d'ancrer ces changements dans le quotidien des citoyens, en misant sur l'éducation, la sensibilisation et la sanction des comportements discriminatoires". ■

PARIS

POLLUTION DANS LE MÉTRO ET LE RER : 13 STATIONS DÉPASSENT LES SEUILS

Après des relevés effectués dans 426 stations de métro et de RER, l'organisme Airparif publie une cartographie mettant en lumière les bonnes et les mauvaises élèves.



Après des relevés dans 426 stations de métro et de RER, l'organisme Airparif publie une cartographie mettant en lumière les bons et les mauvais élèves.

Une cartographie détaillée de la pollution dans les transports souterrains parisiens révèle que 13 stations de métro affichent des niveaux de particules fines PM10 (particules d'un diamètre inférieur à 10 microns) supérieurs aux seuils recommandés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), établi à $480 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour une heure d'exposition, selon un rapport

publié récemment par Airparif, l'observatoire de l'air en Île-de-France.

Ces stations, situées principalement sur les lignes 2, 5 et 9 du métro, dépassent le seuil critique, un niveau de concentration jugé préoccupant par les autorités sanitaires. Parmi elles, figurent Belleville, Iéna, Jaurès, Laumière, Michel-Ange-Auteuil, Michel-Ange-Molitor, Oberkampf, Ourcq, Père-Lachaise, Pigalle, Saint-

Philippe-du-Roule et Trocadéro.

"Ce seuil correspond au temps moyen que beaucoup de Franciliens passent dans les transports chaque jour", a rappelé Airparif. En comparaison, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande un seuil maximal de $140 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour l'air extérieur, mais l'exposition dans les environnements fermés, tels que les métros, est bien plus spécifique.



© Shutterstock

426 quais analysés

L'étude d'Airparif a analysé la qualité de l'air sur un total de 426 quais dans les réseaux souterrains. Elle révèle également un niveau de pollution moyen dans 276 stations, et faible dans 123 stations. Pour obtenir ces résultats, Airparif a d'abord mené des mesures dans 44 stations durant une semaine complète, 24 heures sur 24. Ces données ont permis d'élaborer un modèle prenant en compte 19 facteurs influençant la pollution, tels que la profondeur de la station, le type de freinage des trains, la ventilation ou encore la présence de portes palières.

“Le type de matériel roulant, et notamment de freinage, exerce une grande influence sur les niveaux de pollution de l'air”, souligne Airparif dans son analyse. En particulier,

l'utilisation de portes palières et une bonne ventilation des quais permettent de réduire de manière significative la concentration de particules fines.

Des risques pour la santé ?

La pollution aux particules fines dans les stations de métro peut avoir des conséquences sur la santé, notamment l'apparition de maladies respiratoires, en particulier chez les personnes les plus vulnérables. La forte concentration de PM10 dans l'air souterrain représente un facteur de risque pour les usagers réguliers, mais aussi pour les employés travaillant quotidiennement dans ces environnements clos.

Cependant, le PDG de la RATP, Jean Castex, s'est montré rassurant lors d'une audition à l'Assemblée na-

tionale : “Aucune étude n'a été en mesure de prouver la nocivité de l'air dans le métro”, a-t-il affirmé. Selon lui, les études de mortalité menées sur les agents de la RATP “n'ont jamais démontré de prévalence d'affections broncho-pulmonaires ou de maladies liées à ces particules”.

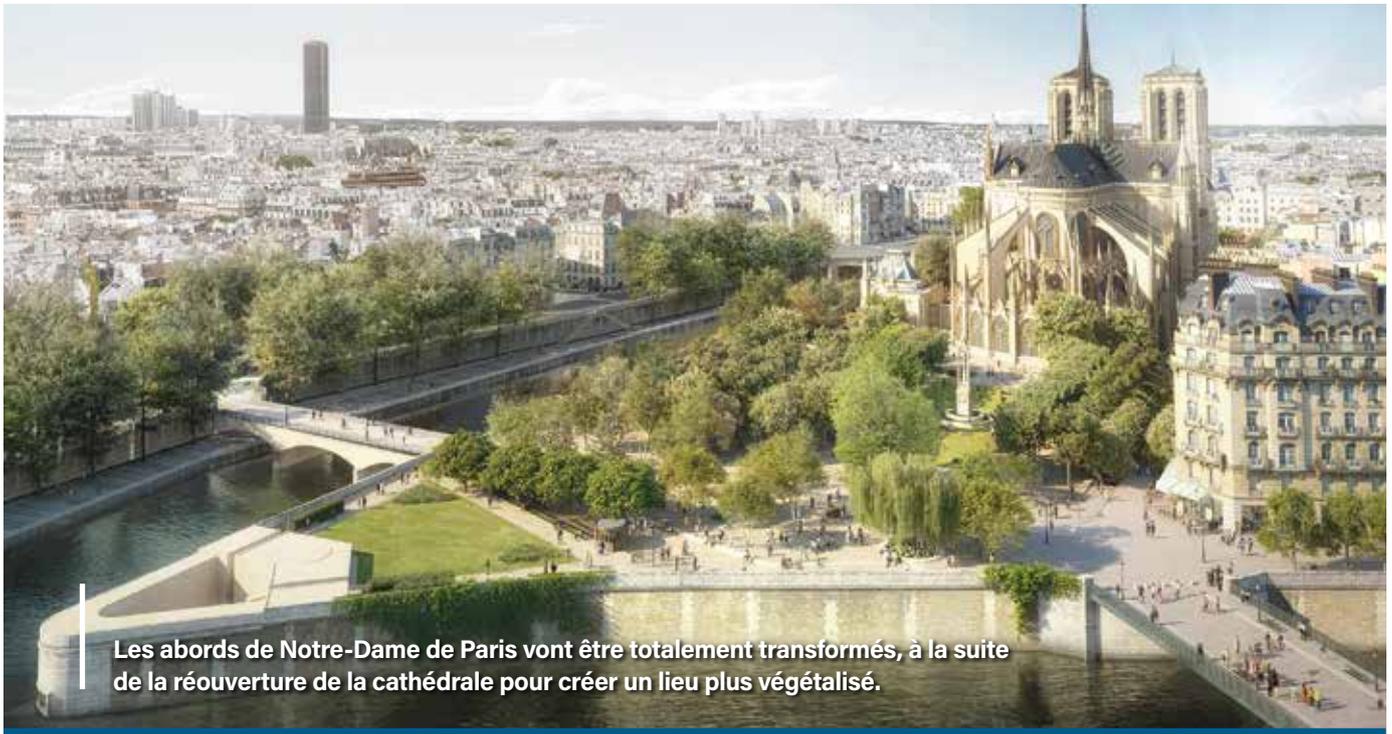
Des actions pour réduire la pollution

Face à ces résultats, la question de la réduction de la pollution dans les transports souterrains est plus que jamais d'actualité. Airparif recommande de continuer à investir dans des technologies permettant de diminuer les niveaux de particules fines, notamment par le biais d'une modernisation des systèmes de freinage et par l'amélioration de la ventilation dans les stations les plus profondes et les moins bien ventilées. ■

PARIS

À QUOI VONT RESSEMBLER LES ABORDS DE NOTRE-DAME DE PARIS ?

Les abords de Notre-Dame de Paris vont être totalement transformés, à la suite de la réouverture de la cathédrale, pour créer un lieu plus végétalisé.



Les abords de Notre-Dame de Paris vont être totalement transformés, à la suite de la réouverture de la cathédrale pour créer un lieu plus végétalisé.

© DR

Alors que la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame se poursuit après l'incendie de 2019, la Ville de Paris a dévoilé son projet de réaménagement des abords du monument emblématique. Ce plan, initié en juin 2021, après une phase de concertation publique, ambitionne de concilier valorisation patrimoniale, adaptation au changement climatique et amélioration de l'accueil des millions de visiteurs qui fréquentent le site chaque année. Au total, ce sont 50 millions d'euros qui ont été injectés dans le projet par la Ville. Les travaux, qui doivent débuter à l'automne 2025, pour se clôturer en 2028, vont faire émerger une véritable clairière

urbaine sur le parvis de la cathédrale, tout en végétalisant les plus de quatre hectares aux abords. L'objectif affiché par Anne Hidalgo, maire de Paris, est de "rendre à la cathédrale l'écrin dans lequel elle va pouvoir rayonner", pour "sublimier un lieu historique en lieu commun". Elle note aussi l'engouement général autour du projet, tant des Parisiens que des personnalités. "Quand on parle de Notre-Dame, on en parle comme d'une personne qui nous est chère. Il faut donc en prendre soin", analyse-t-elle.

Un projet participatif et concerté

La genèse du projet a reposé sur une démarche citoyenne, avec l'organisation

d'un dialogue compétitif et l'implication de multiples acteurs : riverains, commerçants, visiteurs, ainsi qu'une commission citoyenne composée de 20 membres, tirés au sort. Ce processus a permis d'aboutir à une vision partagée, dans laquelle le réaménagement des abords de la Cathédrale s'inscrit dans une dynamique écologique et patrimoniale. La Commission a pu émettre un avis sur le projet, transmis à titre consultatif à la mairie de Paris, avant le choix final. Le groupement mené par le paysagiste belge Bas Smets, associé à Grau (architectes et urbanistes) et à Neufville-Gayet Architectes (architectes du patrimoine), a été choisi pour mener ce projet monumental.



L'une des composantes essentielles du projet consiste à transformer les abords de la cathédrale en une "grande canopée" avec un parvis épuré.

La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du ministère de la Culture a aussi suivi le dossier de très près, statuant sur toutes les grandes décisions relatives à la reconstruction et aux réaménagements. Par la voie de son président, par ailleurs sénateur, Albéric de Montgolfier, la commission dit avoir voulu "conserver la vue sur la cathédrale", en choisissant ce projet à la suite d'un vote unanime.

Respecter une vision écologique et patrimoniale

Le réaménagement s'articule autour de trois axes majeurs : l'adaptation au changement climatique, la mise en valeur du patrimoine historique et l'amélioration de l'expérience des visiteurs.

L'une des composantes essentielles du projet consiste à transformer les abords de la cathédrale en une "grande canopée", avec un parvis épuré. L'ancien parking souterrain deviendra un espace d'accueil pour les visiteurs, comprenant divers services. De plus, une promenade

sera aménagée le long du quai de l'Archevêché, offrant une vue panoramique sur l'île Saint-Louis et la Seine, avec un belvédère permettant de faire le tour complet de Notre-Dame.

L'aspect environnemental du projet se traduit par une volonté de répondre aux défis climatiques. Le parvis sera rafraîchi par une lame d'eau, alimentée par les eaux pluviales purifiées, afin d'offrir un environnement plus agréable lors des périodes de forte chaleur. L'utilisation de matériaux durables et la réutilisation des structures existantes, notamment le parking, illustrent l'engagement écologique du projet.

La conception repose sur une approche

respectueuse de l'héritage architectural de Notre-Dame et de ses environs. Le mobilier patrimonial, notamment la fontaine et le kiosque du square Jean XXIII, sera restauré. Les grandes perspectives visuelles vers la Cathédrale, essentielles pour la mise en valeur du monument, seront renforcées. Aucun arbre ne sera abattu dans le cadre des travaux, et 160 nouveaux arbres seront plantés, augmentant ainsi les espaces verts de 10 %. Dès la réouverture de la cathédrale, le 8 décembre, Philippe Jost, président de l'établissement public chargé de "Rebâtir la cathédrale", promet à tous un "aperçu de l'aménagement de la réouverture de la cathédrale". ■

Les chiffres clés du projet de réaménagement

50 millions d'euros de budget
4,7 hectares transformés
1 800 mètres carrés d'espaces vert créés
160 arbres plantés

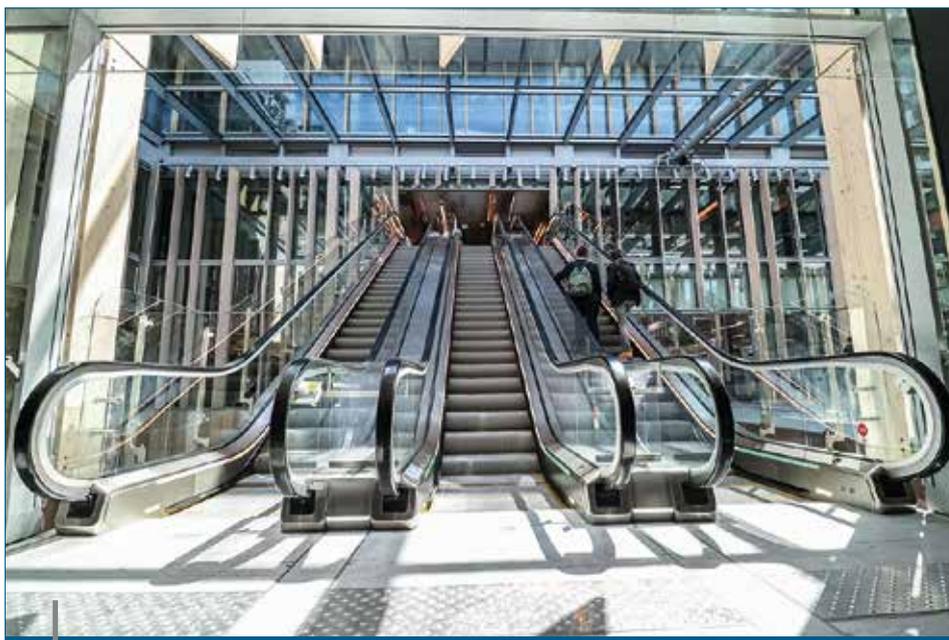
SEINE-SAINT-DENIS

LA GARE SAINT-DENIS PLEYEL RÉCOMPENSÉE

Avec ces 56 escaliers mécaniques, la mise en accessibilité de la gare Saint-Denis Pleyel a été récompensée par un Trophée de l'Ascenseur 2024.

La gare de Saint-Denis Pleyel, située au cœur du projet Grand Paris Express, a été récompensée lors des Trophées de l'Ascenseur 2024 pour son initiative de mise en accessibilité, une avancée majeure dans l'amélioration de la mobilité urbaine. Le projet, qui s'inscrit dans un contexte de modernisation du réseau de transport parisien, a été distingué par le Trophée Accessibilité dans l'espace public et les bâtiments tertiaires, soulignant l'importance des infrastructures mises en place pour faciliter l'accès des usagers à cette future gare stratégique.

Le chantier colossal de la gare de Saint-Denis Pleyel, piloté par la Société des grands projets et en collaboration avec Kone, a permis l'installation de 56 escaliers mécaniques, dont 40 sont déjà en service depuis l'ouverture de la ligne 14, en juin 2024, tandis que les 16 restants seront opérationnels en 2026, au moment de l'inauguration des lignes 16 et 17. Ces escaliers mécaniques, essentiels pour fluidifier les déplacements des milliers d'usagers qui fréquentent la gare chaque jour, représentent un défi technique et logistique d'envergure. Cette gare est conçue pour être un véritable carrefour multimodal, en particulier avec l'arrivée des lignes du Grand Paris Express, et a joué un rôle clé durant les Jeux de Paris 2024, lorsque des flux massifs de passagers sont attendus. Au total, ce sont un voyageur sur cinq qui se rendaient au Stade de France qui ont transité par la gare de la ligne 14 pendant la période olympique.



Avec ces 56 escaliers mécaniques, la mise en accessibilité de la gare Saint-Denis Pleyel a été récompensée par un Trophée de l'Ascenseur 2024.

Nombreuses innovations technologiques

La mise en accessibilité de la gare s'est accompagnée de nombreuses innovations technologiques. En plus de respecter des normes strictes en matière de sécurité incendie et de cybersécurité, les infrastructures ont été pensées pour offrir aux usagers un confort optimal et une grande fluidité dans leurs déplacements. "Le projet de la gare Saint-Denis Pleyel ne se limite pas à répondre aux besoins actuels. Il anticipe également l'avenir en intégrant des solutions durables et innovantes qui contribueront à la mobilité des générations futures", explique l'entreprise.

Ce trophée vient récompenser un projet à forte valeur sociale, visant à

améliorer l'accessibilité pour tous les usagers, notamment les personnes à mobilité réduite, mais également à fluidifier la circulation dans cette zone névralgique de la capitale. Pour Kone, qui a réalisé ces travaux, cette récompense est "le fruit d'une collaboration réussie et d'un engagement continu en faveur d'une mobilité inclusive et durable". ■



SEINE-SAINT-DENIS

SEVRAN : FITNESS PARK INAUGURE SON 317^E CLUB

Fitness Park, qui continue de s'étendre en France, a récemment ouvert un nouveau club, dans la commune de Sevrans.

L'enseigne Fitness Park a dernièrement ouvert les portes de son tout nouveau club à Sevrans, renforçant ainsi sa présence en Île-de-France. Situé au 13 place Auguste Crétier, ce centre de 938 m² est le 317^e club du réseau en France et à l'international. Les sportifs peuvent s'y rendre de 6h à 23h, tous les jours de la semaine.

Musculation, cross-training, powerlifting et cardio

Ce Fitness Park franchisé est le 14^e club de Stéphane Miras, qui détient également la Master franchise espagnole avec son associé, Édouard Texte. "Nous sommes très heureux d'inaugurer ce club à Sevrans, une ville où le fitness a toujours eu une place de choix, surtout depuis notre première ouverture à Bobigny il y a dix ans", confie le gérant de l'enseigne.

Ce nouvel espace sportif, conçu pour répondre aux attentes des passionnés de fitness, propose des zones dédiées à la musculation, au cross-training, au powerlifting et au cardio. Il est équipé par les marques de pointe Technogym®, Hammer Strength® et Eleiko®, "gages d'une qualité optimale". Une zone de cardio connectée vient parfaire l'expérience pour une approche interactive de l'entraînement.

Une offre du débutant au sportif confirmé

Pour enrichir son offre, le club de Sevrans propose également des services innovants : une zone d'hydromassage pour une récupération musculaire en douceur,

une balance impédancemètre Boditrax, pour suivre les progrès physiques, ainsi qu'une plateforme oscillante Sismo, idéale pour affiner sa silhouette et raffer-

mir la peau. Une fontaine à eau Yanga est à disposition des adhérents pour assurer une bonne hydratation avant, pendant et après chaque session. ■



© DR



© DR

Des zones dédiées à la musculation, au cross-training, au powerlifting et au cardio.

VAL-DE-MARNE

DÉCARBORNATION : ADP PRÉSENTE SON NOUVEAU HUB NOUVELL'AIRE

Le groupe Aéroports de Paris (ADP) a récemment présenté son nouveau centre d'excellence dans la construction bas carbone, installé à Orly.



Ce projet a reçu la certification du label d'économie circulaire Circolab.

© DR

Le groupe ADP vient de dévoiler son nouveau Hub NOUVELL'AIRE, basé à Orly, un centre d'excellence qui reflète les ambitions du groupe en matière d'architecture et de construction bas-carbone.

NOUVELL'AIRE est un accélérateur de projets internes et externes en matière de construction durable, un des axes majeurs de la transformation du Groupe, fixé dans sa feuille de route stratégique "2025 Pioneers".

"L'ingénierie et l'architecture aéropor-tuaires sont en pleine mutation, dans la mesure où les aéroports jouent un rôle prépondérant dans la décarbonation du transport aérien. Désormais, les architectes, experts, ingénieurs, bureaux d'étude du Groupe ADP portent une nouvelle approche métier avec fierté et détermination pour peser dans la construction durable, tant sur le plan de la conception, de la construction qu'en matière de consommation énergétique", souligne

Baptiste Maurand, directeur Engineering et Capital Projects du Groupe ADP. Le Hub se veut être un espace d'échanges et de création interne et externe grâce à

- une matériauthèque : un showroom d'exposition de 250 échantillons de matériaux et de produits - biosourcés notamment -, ayant des qualités architecturales, axées sur trois thématiques (environnement, innovation et identité du Groupe ADP) ;
- un centre de documentation de plus de 2 000 ouvrages sur le monde du développement durable, de l'architecture, de la construction et de l'univers aéronautique ;
- un espace de création et de rencontres avec les autres directions du Groupe ADP et les partenaires externes.

Des premiers projets à visée environnementale

Deux premiers projets concrets découlant de ce hub d'excellence ont déjà vu le jour. Le premier est le projet de

transformation du niveau 6 de l'Aéroport Paris-Orly 4, son dernier étage. Ce dernier bénéficiera d'une nouvelle façade à haute performance énergétique, forte de nouveaux modes constructifs (préfabrication hors site, réemploi) et de matériaux durables (structure en bois, isolants biosourcés, tuiles solaires). Cet étage se verra plus "vert", à travers un procédé de construction en bois brûlé, l'utilisation de panneaux photovoltaïques et une forte végétalisation (arbres, murs végétaux, etc.). Pensé comme un jardin suspendu, ce projet illustre la transformation environnementale amorcée par Paris-Orly.

Le Groupe ADP a également présenté la future Maison de l'environnement et des territoires (MET) de Paris-Orly, un projet de 1 200 m², alliant espaces de travail et espaces événementiels, ouverts au public (expositions, conférences, lieu d'informations). Début 2025, elle intégrera le Hub et deviendra un lieu privilégié de relation avec les territoires jouxtant l'aéroport. ■

DAMIEN CHARRIER ET FLORENT BURTIN : "L'IFEC REPRÉSENTE L'UNITÉ DE NOTRE PROFESSION"

Florent Burtin, président de l'IFEC, et Damien Charrier, premier vice-président, sont candidats à la présidence du Conseil national de l'Ordre des Experts-Comptables (CNOEC). Ils abordent leur candidature et la vision qu'ils défendent pour la prochaine mandature.

Affiches Parisiennes : Comment avez-vous décidé de vous porter candidats ?

Florent Burtin : À l'issue d'un processus démocratique, où un appel à candidature a été lancé à l'ensemble des adhérents de l'Ifec pour se porter volontaire à l'élection au CNOEC, nous avons décidé de créer un binôme avec Damien, où nous serions têtes de listes à la présidence. En cas de succès aux élections, Damien assurera la première partie de mandature de la présidence puisqu'il a une expérience très significative en tant que président de région.

Damien Charrier : En effet, j'ai eu l'occasion d'être président de l'Ordre de la région Normandie de 2016 à 2020. Je suis maintenant élu depuis quatre ans au Conseil national. Cela m'a donné l'occasion d'avoir une vision de l'action, à la fois locale et nationale. En dehors des instances, j'exerce ma profession d'expert-comptable en Normandie et je suis directeur général du cabinet. Je suis en charge d'un certain nombre de fonctions transversales, notamment celles qui ont trait aux systèmes d'information. Nous avons pas mal de sujets programmatiques, en lien justement avec le numérique, la relation éditeur, etc. Et puis, j'ai une clientèle d'expertise comptable. Comme nous l'avons inscrit dans notre programme, on veut vraiment que le Conseil national se mette au service de la profession et qu'il soit connecté aux problématiques du moment. C'est une ambition importante



Florent Burtin, président national de l'Ifec, et Damien Charrier, son vice-président.

pour nous de ne pas avoir des instances qui sont hors-sol.

Florent Burtin : Pour ma part, j'ai une expérience syndicale. J'ai notamment été président de la section Paris Île-de-France et j'ai participé à trois bureaux nationaux de l'Ifec. J'ai été élu à la présidence de la CRCC de Versailles et du Centre, et dans le bureau national de la CNCC de Yannick Ollivier, en charge de la relation avec les présidents de CRCC, j'ai donc acquis une expérience de terrain. Dans mon cabinet, je suis membre du comité de direction. J'ai en charge, notamment, les nouveaux métiers, le

développement ainsi que des pôles transversaux. J'ai fait du commissariat aux comptes et de l'expertise-comptable avec une vision portée sur les nouveaux métiers qui sont liés à notre activité sur le terrain.

A.-P. : *En tant qu'experts-comptables, vous êtes aussi des entrepreneurs. D'ailleurs, Damien Charrier, vous êtes président du Medef Calvados ?*

D. C. : Effectivement, j'ai eu d'autres expériences avant le Medef, mais toujours orientées sur le développement économique. J'ai la conviction qu'en

tant qu'expert-comptable, nous devons nous intéresser aussi à l'écosystème qu'on défend, celui de l'entreprise. J'ai fait le réseau initiative, j'ai été président d'Initiatives Calvados, puis président d'Initiatives Normandie et membre du conseil d'administration d'Initiatives France. Et depuis à peu près cinq ans, je suis président du Medef. Pour moi, c'est toujours du développement économique, avec des entreprises, un peu comme à l'Ifec. Nous avons tous types d'adhérents, comme au Medef, il n'y a pas que des grandes entreprises. Nous nous intéressons simplement à l'intérêt général des cabinets et de la profession.

F. B. : L'Ifec, c'est 50 % d'adhérents mono ou duo-associés. Donc nous sommes représentatifs de l'ensemble de la profession, de l'ensemble des opinions, avec des sujets forts. Nous représentons vraiment la profession unie pour cette élection.

A.-P. : *D'ailleurs, le premier point de votre programme est la simplification de la vie des cabinets et des collaborateurs. C'est un sujet qui préoccupe la profession ?*

D. C. : Nous avons vécu différentes phases au niveau des instances, où nous parlions de simplification tous azimuts, notamment la simplification pour les clients. Nous ne sommes pas audibles sur ce sujet parce qu'il y a beaucoup de personnes qui parlent de simplification. J'ai eu l'occasion d'être au lancement des Assises de la profession, avec Olivia Grégoire et Bruno Le Maire. Il y avait tellement de sujets sur la table qu'on a voulu restreindre le champ et s'intéresser à l'économie de nos cabinets. Nos collaborateurs et les experts-comptables ont souffert, notamment du guichet unique qui a été une catastrophe dans sa mise en œuvre, pour les entreprises comme pour les collaborateurs des cabinets, notamment dans les services juridiques. Nous voulons absolument éviter ce

genre de choses et nous avons saisi la balle au bond quand le ministre a parlé du mandat implicite qui existe depuis 2019, mais qui ne s'est pas concrétisé. Avec Florent et avec le CJEC, d'ailleurs, nous avons créé une petite équipe agile et présentée à Bercy des propositions concrètes pour faire avancer la cause de la simplification du mandat implicite, que nous avons ensuite décliné dans notre programme en identité numérique professionnelle.

Tout cela est lié au travail de terrain que nous avons pu faire et sur lequel nous pensons être utiles, avec des idées simples. Par exemple, quand un expert-comptable crée une entreprise, ce serait bien qu'il reçoive le courrier de création (ou encore mieux un mail) plutôt que de le demander à son client.

F. B. : Cette identité professionnelle numérique est vraiment importante pour nous. Dans notre définition de la simplification, nous aurons une commission dans laquelle nous ne ferons que ça, en étant à l'écoute des consœurs et de confrères. Ce qui nous intéresse, c'est de travailler pour notre profession et de changer de posture à l'Ordre, qui a l'obligation de rendre compte de son travail en réalisant des actions concrètes sur le terrain.

A.-P. : *Cette identité numérique professionnelle numérique est une idée qui a émergé de votre récent congrès à Deauville. Pourquoi n'avait-elle pas encore vu le jour ?*

D. C. : Je ne sais pas pourquoi elle n'a pas vu le jour avant, ce qui est sûr, c'est que le programme que nous avons fait parvenir à la profession est né de l'expérience de terrain, de nos deux tours de France. Nous avons lancé des idées et nous avons ainsi permis aux confrères de rebondir sur celles-ci. Ensuite, nous les avons retravaillées et rassemblé des personnes qui travaillent dessus. En l'occurrence, nous avons confronté des

acteurs de l'identité numérique qui ont sorti un concept intégrant la notion de client et de collaborateur, de mandatech et de délégatech. En mettant tout cela ensemble, je pense que nous avons bien avancé sur le sujet. Il reste la mise en œuvre, en intégrant simplification et sécurité. Récemment, le compte expert a été attaqué et tous les services sont tombés. Il est largement temps que ce que nous faisons en matière de sécurité, dans nos cabinets, nous le mettions en place dans les instances.

A.-P. : *D'autres professions ont-elles déjà cette identité professionnelle numérique ?*

F. B. : D'autres professions ont déjà travaillé sur le sujet, notamment les huissiers. Nous ne prôtons pas l'appartenance ou le développement d'un logiciel par l'Ordre des experts-comptables. Nous sommes fondamentalement pour une profession libérale et un marché des éditeurs ouvert. Nous voulons que nos partenaires éditeurs aient la capacité d'être en concurrence et de faire des offres multiples. Vive la concurrence et pas de monopole ou de duopole ! C'est dans notre ADN ! Nous avons la volonté d'avoir un label pour nos partenaires éditeurs. Ce label assurera de la transparence sur les CGU, sur les CGV, sur l'engagement de nos partenaires, pour ne pas vendre leur logiciel à des illégaux. Tout cela nous permettra d'avancer vers un vrai partenariat, entre le CNOEC, les experts-comptables et les éditeurs.

A.-P. : *Dans votre programme, vous souhaitez également promouvoir les nouveaux métiers. Qu'est-ce que cela implique ?*

F. B. : Nous voulons faire en sorte d'être utiles aux professionnels. Quand nous parlons de facture électronique ou de Data Tech, nous sentons bien le changement de posture des experts-comptables. Il faut accompagner ces derniers

et leurs collaborateurs vers de nouveaux métiers, comme la RSE ou la CSRD. La profession a raté le virage RSE car ce sont les commissaires aux comptes qui sont sur le devant du marché, portés par l'Europe. Il ne faut pas rater une deuxième fois celui de la RSE. Donc, nous allons le prendre à bras le corps pour former nos confrères et leurs collaborateurs. Les nouveaux métiers, ce sont aussi les cost killers, les DAF externalisés, l'externalisation administrative, le contrôle de gestion, qui sont connexes à nos activités, mais qui sont demandés sur le terrain par nos clients. Pour ça, notamment en termes d'attractivité, de recrutement, de gestion des RH, nous allons mettre en œuvre le passeport collaborateur volontaire. Ce passeport permettra à chaque collaborateur de s'inscrire et de recevoir de l'Ordre une formation sur la partie régaliennne (RGPD, cybersécurité, lutte anti-blanchiment). L'expert-comptable sera assuré ainsi que ses équipes sont formées. Ensuite cet outil sera pour l'expert-comptable un outil de gestion RH et de formations gérées par l'Ordre. Nous parlons beaucoup de problématiques d'attractivité. Nous avons l'impression qu'il est difficile de recruter, mais demain, nous ferons face à un autre paradigme lorsque la saisie sera remplacée par l'intégration de données avec la facture électronique. Il faudra bien faire évoluer les compétences de nos collaborateurs. Avec ce passeport volontaire, chacun de nos collaborateurs et chaque expert-comptable pourra mieux reconnaître les compétences, les valoriser, les compléter et les suivre.

D. C. : Je reviens sur la facture électronique. Nous nous sommes engagés, dans le programme, à passer directement à la facture électronique dès 2025, sur la base du volontariat. La norme Peppol permet d'utiliser un annuaire décentralisé. Nous allons donc faire en sorte que les outils de la profession et de ses partenaires puissent utiliser cet

annuaire, et qu'enfin nous puissions tester des échanges de flux informatisés pour faire de vrais gains de productivité et orienter nos activités vers l'avenir.

A.-P. : ***Vous souhaitez aussi renforcer et promouvoir l'utilité de votre profession réglementée et gagner en influence. Est-ce qu'on a perdu du terrain dans ce domaine ?***

D. C. : Si nous ne voyons pas les décideurs, nous sommes sûrs de ne pas être entendus. Je pense forcément à des sujets comme le guichet unique, sur lesquels globalement, la profession n'a pas été présente, donc elle n'a pas été entendue. Pour faire de l'influence, il faut être régulièrement présent, être à l'écoute des signaux faibles, être force de proposition et c'est ce que nous avons démontré. Nous avons des idées de simplification qui concernent vraiment la relation administration et cabinets.

F. B. : La profession réglementée fait aussi partie des fondamentaux de notre profession. Lorsqu'on a un mandat implicite de la part de l'État pour faire du déclaratif pour nos clients, nous devons garantir que cet argent remonte au niveau de l'État.

Si demain nous ne changeons pas de posture et que l'Ordre ne garantit pas que les données sont en France, que les logiciels et nos éditeurs mettent en place de la cybersécurité ou ont la capacité résiliente de pouvoir réagir à une cyberattaque, nous remettons en cause ce contrat implicite de collecter l'impôt, les taxes et les charges sociales. Nous ne devons pas juste donner une note à nos éditeurs, mais leur demander de rendre des comptes. Lorsqu'on est partenaire, il doit y avoir de la transparence entre nous. Et si un éditeur, un prestataire de logiciel, ne veut pas être transparent, il faut que nous puissions alerter nos confrères sur ceux qui ne sont pas réellement partenaires de la profession.

D. C. : L'influence auprès de l'écosystème passe aussi par la marque Expert-Comptable. Nous avons des idées, comme le renforcement de la signature de l'expert-comptable, pour évoluer en confiance dans un monde numérique, face aux arnaques et aux faux subis par les professionnels sur le terrain. Demain, dans ce monde, la signature d'un expert-comptable sur un document financier, quel qu'il soit, doit être renforcée. Nous avons plusieurs idées pour assurer sa traçabilité, des expériences faites avec la blockchain notamment. Nous ferons en sorte de communiquer pour que nous retrouvions du sens à ce que nous faisons, en assurant la confiance dans une économie qui va de plus en plus se numériser.

F. B. : Grâce à l'identité professionnelle numérique, nous identifierons qui est expert-comptable de qui ne l'est pas réellement et nous pourrons ainsi poursuivre les illégaux plus facilement.

A.-P. : ***Comment voyez-vous l'utilisation de l'IA dans les cabinets et comment l'Ordre pourrait aider les confrères et conseillers à mieux l'utiliser ?***

D. C. : Sur les usages de l'IA, nous avons des idées concrètes pour le Conseil national. D'abord, on veut investir dans des IA fermées et sécurisées. La première IA que nous ferons pour le CNOEC est celle des lettres de mission. À partir d'un agent conversationnel, nous pourrions sortir les bonnes références de la base documentaire de l'Ordre et aider n'importe quel confrère à produire des lettres de mission. Après, nous ferons un groupe de travail qui s'intéressera à des sujets de manière continue, pour voir quels sont les usages concrets à mettre en œuvre. Pour qu'une IA fonctionne bien, elle doit être spécifique et documentée. Avec cette démarche-là, nous devrions pouvoir sortir des outils qui vont être au bénéfice de la profession.

A.-P. : Vous souhaitez aussi valoriser les territoires d'Outre-mer. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ?

F. B. : Nous ne voulons plus que les territoires d'Outre-mer soient une variable d'ajustement électorale, mais qu'ils aient une vraie place. Les Outre-mer ont des besoins spécifiques, donc il faut institutionnaliser un financement supérieur aux autres territoires, parce qu'ils ont des spécificités qui doivent être prises en compte au niveau de la gestion de l'Ordre des experts-comptables.

D. C. : Ça passe aussi par aller chercher des talents en territoire et s'intéresser aux sujets qui concernent les Outre-Mer. Il y a beaucoup de dispositifs qui sont spécifiques. Si on les connaît collectivement, je pense qu'on sera meilleurs dans l'exécution de notre métier.

F. B. : Pour revenir sur la transparence, nous allons juste mettre en place un co-commissariat aux comptes sur l'Ordre pour être certifiés par des commissaires aux comptes. Nous allons également commencer par nous, sur la partie RSE, avec le premier rapport RSE du CNOEC, puisque l'Ordre n'en a pas fait un seul jusqu'ici. C'est une prestation importante qu'on doit délivrer à nos clients. Soyons les premiers à mettre en œuvre pour nous-mêmes cette information et cette transparence. Nous le ferons dès notre arrivée à l'Ordre.

A.-P. : Vous souhaitez également améliorer la gouvernance. Comment ?

D. C. : Nous croyons à une gouvernance fédérale de la profession. Les conseillers régionaux font une grosse partie du travail régalié, que ce soit le tableau, la discipline, la qualité, la formation des stagiaires... Mais ils s'occupent aussi beaucoup d'animations du territoire, ils construisent le lien et travaillent sur l'attractivité. Ce n'est pas le Conseil national qui doit faire ça mais, en contrepartie,

« La première IA que nous ferons pour le CNOEC est celle des lettres de mission. À partir d'un agent conversationnel, nous pourrions sortir les bonnes références de la base documentaire de l'Ordre et aider n'importe quel confrère à produire des lettres de mission. »

Damien Charrier

nous nous engageons à être au rendez-vous des grands projets, notamment la facture électronique. Nous avons cette volonté de travailler intelligemment et sans clivage entre le CNOEC et les Conseils régionaux.

F. B. : Dans nos commissions, nous proposerons systématiquement un représentant CJEC et Anecs pour travailler, parce que les jeunes doivent être impliqués dans le travail à l'Ordre, apporter leurs idées. C'est un enjeu de changement de posture de l'Ordre. Leur apport est très important pour pouvoir concrétiser le travail de nos commissions.

A.-P. : Votre slogan est "Unis aujourd'hui et connectés pour demain". Qu'est-ce que cela implique ?

F. B. : "Unis aujourd'hui", ça veut dire que l'Ifec est composé de 50% d'adhérents mono ou duo associés. L'Ifec : c'est donc l'unité de la profession. Nous avons consulté l'ensemble des professionnels du terrain qui ont des problématiques spécifiques, qu'ils soient en région, en Outre-mer, ou en région parisienne, avec des objectifs qui doivent

s'accorder pour faire la meilleure promotion possible de notre profession. Cela amène tout le monde à s'interroger sur l'avenir de la profession et surtout en ayant une posture commune. C'est ça notre unité, c'est notre capacité à rassembler tous les professionnels. C'est ça notre force. Aujourd'hui, nous sommes l'unité de cette profession. Nous avons la volonté de représenter les 22 000 confrères et de ne pas faire de clientélisme.

D. C. : Derrière "Connectés pour demain", nous retrouvons bien sûr la dimension technologique sur laquelle nous avons des ambitions importantes, mais en étant connectés aux vraies problématiques du métier. Nous avons conscience de l'environnement dans lequel on évolue et on a l'ambition d'avoir un impact positif pour cet environnement. Il y a toute une équipe avec nous, des personnes qui ont déjà une belle expérience sur le terrain en tant qu'experts-comptables, de représentation, d'action régionale ou nationale. Cette équipe a des compétences qu'elle mettra bien sûr au profit de ce mandat de quatre ans qui arrive. ■

*Propos recueillis
par Boris Stoykov*

LA TOUTE PREMIÈRE MINISTRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU FORUM FINTECH

Clara Chappaz, nouvelle secrétaire d'État chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, a participé au Forum Fintech, organisé par l'ACPR et l'AMF.



Clara Chappaz, la toute nouvelle secrétaire d'État chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, est intervenue au Forum Fintech.

Le dernier Forum Fintech ACPR-AMF a réuni à la Banque de France, la crème des entrepreneurs qui mettent à profit les progrès technologiques pour innover dans les domaines de la finance et de la banque, ainsi que leurs régulateurs. Cerise sur le gâteau, cet événement annuel a accueilli pour cette édition Clara Chappaz, la toute nouvelle secrétaire d'État chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique.

"Nul n'est probablement plus qualifié que vous pour occuper ce portefeuille ministériel, car vous avez créé votre propre start-up et avez été directrice de la mission Frenchtech pendant trois ans. Vous êtes, je crois, la première ministre de l'intelligence artificielle", a déclaré François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

La fintech "assez exemplaire"

en matière d'IA

"L'IA rentre en effet pour la première fois au Gouvernement. Vous allez me dire « qu'est-ce qu'on fait de ça ? ». Je pense que, dans chaque secteur, vous n'avez pas attendu pour vous préoccuper de la question et des opportunités qui peuvent naître de cette nouvelle technologie, et dont la France regorge de talents", a-t-elle répondu avec le sourire, avant d'assurer qu'elle continuera de soutenir les avancées et les investissements de la France dans la recherche en IA.

Elle a ensuite relevé que le fort potentiel de ces technologies ne pourrait être utilisé à bon es- cient que si elles sont adoptées par nos organisations de façon éthique et sécurisée, ajoutant qu'en la matière, "l'écosystème de la fintech est assez exem- plaire".

Il conviendra aussi de former et "d'embarquer le plus grand nombre", tout en régulant et en accompagnant les profession- nels dans la mise en place des réglementations, pour ne pas se laisser distancer par les concu- rents étrangers.

14 licornes et 50 000 emplois

La secrétaire d'État a également rappelé que la fintech est "l'un des secteurs les plus dynamiques de cette Frenchtech, qui a célébré ses 10 ans l'année dernière", avec "près de 1 100 entreprises, comptant plus de 50 000 emplois".

Illustrant son propos, elle a cité quelques grands noms des "services financiers rentrés dans notre quoti- dien", à l'instar de "Qonto, Pennylane,



Des experts en IA de la fintech Zelros, Microsoft, BNP-Paribas et la DGE étaient réunis pour une table ronde au Forum fintech.

Evalua, Payfit" ou encore la néo- banque Lydia. "On a même pris l'ha- bitude de dire « je te fais un Lydia », s'est amusée Clara Chappaz. Actuellement, la fintech française compte pas moins de 14 licornes,

"avec un poids économique de plus en plus en important". Ces start-up non cotées en bourse et valorisées à plus d'un milliard de dollars sont la vitrine de l'innovation hexagonale. ■

Anne Moreaux

L'IA déjà utilisée par les acteurs financiers

"Il y a une appropriation de l'IA générative par beaucoup d'acteurs financiers, banques et assu- rances, dont certains sont passés de l'expérimentation à l'échelle", a expliqué Philippe Poirot, direc- teur EMEA Financial Services Industry chez Microsoft, lors d'une table ronde sur l'IA dans la finance. Pour Léa Deleris, responsable IA & Tech - Risque/Conformité chez BNP Paribas : "l'IA n'est plus de l'innovation. Aujourd'hui, dans les banques, on fait de l'IA, on n'a pas le choix !"

Leurs premiers cas d'usage sont relatifs au traitement et à l'indexation des bases de données, ainsi qu'au knowledge management (système de gestion des connaissances en entreprise). D'autres usages sont relatifs à l'efficacité opérationnelle, comme l'analyse des mails ou les chatbots.

Pour l'expert de Microsoft, la réussite dans l'utilisation de l'IA réside dans quatre éléments impor- tants :

- les talents ;
- les process d'innovation et de brevetage ;
- le leadership qui met la priorité dessus ;
- l'éthique avec la protection des données et l'IA responsable.

FORUM FINTECH : IA ET CYBERSÉCURITÉ AGITENT LE SECTEUR FINANCIER

La crème de l'écosystème des services financiers innovants s'est récemment réunie à la Banque de France pour le Forum Fintech, organisé par l'ACPR et l'AMF.



“Il nous faut réussir l’alliance des régulateurs et des innovateurs”, a déclaré François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et président de l’ACPR, au Forum Fintech 2024.

Animé conjointement par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l’Autorité des marchés financiers (AMF), le Forum Fintech est la grand-messe annuelle des acteurs innovants de la place financière et de leurs autorités régulatrices. Cet événement incontournable du secteur, qui s’est tenu à la Banque de France, à Paris, a permis d’évoquer les actualités réglementaires et de

nourrir le dialogue entre les professionnels et les institutions.

Alliance des régulateurs et des innovateurs

Selon ses organisateurs, le but de cette journée était d’échanger et d’arriver à trouver un équilibre entre régulation et innovation. L’AMF a pu y réaffirmer ses orientations stratégiques et son “ADN de régulateur, ouvert et favorable à l’innovation”, tandis que l’APCR revendiquait son

action pour la création de nouveaux services financiers, au bénéfice des consommateurs.

“Il nous faut donc réussir l’alliance des régulateurs et des innovateurs”, a déclaré François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et président de l’ACPR, avant de terminer son discours introductif sur une citation de Benjamin Franklin vantant les mérites de la prise de risque. Dans la salle, étaient présentes les licornes de la Fintech d’aujourd’hui,

et peut-être de demain, s'interrogeant sur les enjeux de leur secteur, notamment en cette période charnière avec l'entrée en vigueur de plusieurs régimes réglementaires européens majeurs, comme MiCA (cryptoactifs et blockchain), DORA (Digital Operational Resilience Act), sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier, ou encore ECSP (crowdfunding). "Tous ces textes imposent une coopération extrêmement importante", a annoncé d'emblée Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l'AMF.

Gérer le risque cyber

Tout au long de la journée, une attention particulière a été portée à l'importance de la cybersécurité pour le bon développement des innovations financières.

Dans son introduction, Marie-Anne Barbat-Layani a mis l'accent sur le risque engendré par la réduction des exigences en matière de cybersécurité.

"Je pense qu'il serait extrêmement problématique que des considérations très court-termistes puissent prévaloir en Europe et nous faire revenir en arrière, surtout et, a fortiori, dans le domaine de la cybersécurité", a alerté solennellement cette dernière, qui craint que le règlement européen MiCA sur l'encadrement des cryptoactifs n'abaisse le niveau d'exigences de protection de sécurité pour les investisseurs.

"In fine, de quoi parle-t-on ? On parle de potentiels vols de crypto, d'usurpations d'identité, de gens qui peuvent se faire siphonner leur compte bancaire parce que les données auxquelles sont attachées les porte-monnaie seraient mal protégées, etc. Des choses qui explosent déjà", selon la présidente de l'AMF, soucieuse et appelant à davantage de vigilance. Sur la même longueur d'onde, le gouverneur de la Banque de France a

évoqué "l'anarchie et la démultiplication" des cyberattaques.

La cybersécurité et l'application des règlements européens MiCA, qui entrera en application le 30 décembre, et DORA, qui entrera en vigueur le 17 janvier, faisaient ainsi l'objet d'ateliers pratiques.

"S'équiper en matière de cybersécurité a un coût, c'est certain. Je crois que l'ANSSI disait il y a quelques mois qu'il coûte en moyenne 460 000 euros aux TPE-PME pour traiter une cyberattaque après coup. L'investissement dans des mesures préventives est important", a illustré Clara Chappaz, la toute nouvelle secrétaire d'État chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, intervenue en fin de matinée.

Cette dernière a insisté sur le fait que près de 20 % des cyberattaques touchent le secteur financier. "Depuis 2004, on estime que près de 12 milliards d'euros auraient été perdus par le secteur", a alerté la ministre, selon qui "cette intensification du risque nous amène à mettre en place un certain nombre de normes et de pratiques". Elle a d'ailleurs invité l'auditoire à participer au Sommet pour l'action sur l'IA qui aura lieu les 10 et 11 février prochains.

"Encore une fois, je ne pense pas que le sérieux en matière de cybersécurité et de protection des fonds et des données des investisseurs soit un obstacle à l'innovation. Bien au contraire", a répété la présidente de l'AMF.

Course à l'innovation et à l'IA

Les acteurs du secteur financier ont été parmi les premiers à se lancer dans la course à l'intelligence artificielle (IA). Le passage du "Big data" à l'essor de l'IA a été très bien expliqué par Christophe Bourguignat, président de la fintech Zelros.

"L'arrivée de modèles pré-entraînés a changé la donne dans le secteur. Le

métier de data-scientist a beaucoup changé depuis novembre 2022 et la sortie de ChatGPT", a-t-il déclaré en abordant l'émergence du nouveau métier de "DevOps"(ingénieur développeur opérationnel) ou de "LLMOps"(Large Language Model Operations).

"La capacité à avoir des modèles relativement efficaces sans devoir les entraîner a ouvert un champ qui était bloqué", a ajouté Léa Deleris, responsable IA & Tech – Risque/Conformité chez BNP Paribas, confirmant que les métiers techniques ont beaucoup évolué depuis.

Aujourd'hui, les data-scientists ne sont plus seulement dans la création de modèles, mais aussi dans l'accompagnement à leur utilisation, car l'usage de l'IA générative s'est totalement démocratisé en entreprise.

"La grande révolution de l'IA générative est l'interface en langage naturel. C'est vraiment une rupture pour les entreprises", a résumé Philippe Poirot, directeur EMEA Financial Services Industry, chez Microsoft.

"Certes, il faut protéger, mais il faut avant tout innover. Cette course à l'IA est très rapide. L'Europe a la chance d'être dedans et a bien l'intention d'y rester, mais pour ça il faut avant tout agir", a lancé Clara Chappaz.

Léa Deleris en est convaincue, le secteur financier "a déjà la culture de la sécurité" et est "le plus préparé à l'utilisation généralisée de l'IA".

Pour Guillaume Avrin, coordonnateur national IA à la DGE, "on n'est pas encore au stade des IA de confiance, car il n'existe aujourd'hui aucune métrique d'évaluation des outils d'IA générative".

L'expert milite ainsi pour que des modèles d'IA soient mis en open source afin d'ouvrir l'accès à l'innovation, la confiance et la transparence, et a rappelé l'importance de la régulation. ■

Anne Moreaux

LUTTE CONTRE LE CRIME FINANCIER ET ACCOMPAGNEMENT DES AVOCATS

Face au renforcement des réglementations européennes en matière de lutte contre le crime financier, Frédérique Bannes Philip alerte sur la nécessaire familiarisation des avocats aux outils et procédures de contrôle.

Frédérique Bannes Philip est avocate au barreau de Paris, spécialisée en droit des assurances et en conformité réglementaire et présidente de la Commission droit des assurances de l'Union internationale des avocats (UIA) qui organise son congrès annuel fin octobre à Paris.

Elle nous explique en détail le cadre d'exercice des avocats en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et leurs obligations en la matière.

Affiches Parisiennes : Pouvez-vous nous présenter votre parcours et votre activité ?

Frédérique Bannes Philip : J'ai commencé mon parcours comme juriste au Secrétariat général des Nations unies, puis j'ai poursuivi une carrière juridique. J'ai créé mon cabinet d'avocat FB Conseil en 2020 spécialisé en droit des assurances et conformité réglementaire. Mes clients sont des acteurs de l'assurance et leurs clients entreprises. Je suis riche de plus de 25 ans d'expertise juridique et opérationnelle en France et à l'international dans ces matières, en qualité d'avocate et de directrice juridique sinistre et conformité au sein de compagnies d'assurance et de sociétés de courtage de premier plan.

A.-P. : *En tant que professionnels réglementés, les avocats sont soumis à des dispositions européennes concernant le contrôle de la clientèle et des transactions financières dans le cadre de la LCB-FT. Que pouvez-vous nous*



Frédérique Bannes Philip :

dire à ce propos ?

F. B. P. : D'abord, il faut comprendre pourquoi ces dispositifs ont été mis en place. Ils visent à sécuriser les flux financiers, à lutter contre les contournements des embargos et des sanctions internationales, à lutter contre les fraudes, ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce cadre, la profession d'avocat, qui est une profession réglementée au même titre que les banques, les assureurs, les professions du chiffre, du droit, du jeu ou de l'immobilier, est tenue d'identifier et d'analyser les risques potentiels dans son activité quotidienne et dans sa relation client afin de ne pas être instrumentalisée. Le fait, pour un

cabinet d'avocat, d'apporter ou de tenter d'apporter son concours ou de faciliter une opération de blanchiment de capitaux est sanctionné par le code monétaire et financier et par le Conseil de l'Ordre. Il est demandé aux cabinets d'avocats de mettre en place un certain nombre de dispositifs, quelle que soit l'activité, au premier euro, dans une approche par les risques et adaptée aux activités et à la taille du cabinet. L'objectif étant que les mandats qui sont transmis aux avocats soient exempts de tout risque.

S'agissant ensuite du comment, les avocats sont soumis à des réglementations européennes, et doivent engager quatre actions :

- cartographier les risques liés à l'activité professionnelle sur la base d'un outil mis à disposition par le barreau de Paris et le Conseil national des barreaux. Si vous avez un cabinet d'avocats qui fait du droit social français avec des clients particuliers, vous n'aurez pas la même analyse et cartographie des risques qu'un cabinet d'affaires qui gère des fusions-acquisitions de sociétés à l'international ;
- rédiger une courte procédure sur le mode de fonctionnement du cabinet et son analyse de risques. Elle va reprendre la cartographie des risques, expliquer en quoi consiste l'activité principale du cabinet, son mode de fonctionnement et son analyse de risques ;
- procéder à un contrôle d'identification des clients au moment de l'entrée en relation et tout au long de la relation avec ce client. En tant qu'avocat, je dois connaître mon client, personne physique ou personne morale, mais aussi potentiellement son donneur d'ordre ou le bénéficiaire effectif de ma prestation. Je dois rapprocher ces données avec l'objectif et la finalité de la prestation pour laquelle je suis mandatée en qualité de conseil. Ce qui revient à poser des questions assez précises au client ;
- en cas d'opération douteuse ou anormalement complexe en début ou en cours de relation avec le client, si l'avocat n'arrive pas à lever ces doutes ou à expliquer cette complexité, il lui revient de procéder à une déclaration de soupçon par le biais du bâtonnier auprès de la cellule de renseignement Tracfin à Bercy, qui est chargée de lutter contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

A.-P. : Avez-vous des exemples de ces cas de soupçons ?

F. B. P. : Par exemple, lorsqu'on identifie un client ou une opération inhabituellement complexe qui pourraient éventuellement présenter un risque élevé de blanchiment de capitaux de financement du terrorisme. En cas d'incohérences dans les informations qui sont transmises par le

client, en cas d'incomplétude ou de refus de transmettre des documents d'identification, en cas de schémas financiers internationaux complexes. En somme, tout ce qui peut participer d'un schéma complexe et non transparent de flux financiers, l'objectif étant de les sécuriser. Conformément aux dispositions du code monétaire et financier (art. L.561-8 CMF) le devoir de vigilance conduit l'avocat à ne pas nouer de relation d'affaires, en cas de doute, ou à éventuellement effectuer une déclaration de soupçon au cas par cas, suite à une analyse de la relation client et de son mandat.

A.-P. : Y a-t-il des exemptions en matière de déclaration de soupçons ?

F. B. P. : Oui, depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2020-115 du 12 février 2020, les avocats sont exemptés de déclaration de soupçon pour les procédures juridictionnelles y compris dans le cadre de conseils relatifs à la manière d'engager ou d'éviter une telle procédure, et lorsqu'elles donnent lieu à des Consultations juridiques.

A.-P. : Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste le gel des avoirs des clients et comment cela fonctionne ?

F. B. P. : Le gel des avoirs est une mesure restrictive qui s'inscrit dans le cadre des régimes de sanctions internationales économiques ou financières ou des régimes de LCB-FT. Ces mesures de gel des avoirs consistent à mettre sur un compte bancaire dédié les fonds ou ressources économiques détenus ou gérés pour le compte d'un client identifié sur une liste internationale ONU/EU/US de sanctions ciblées. Elles s'appliquent à toutes les matières, dans toutes les spécialités juridiques et quel que soit le montant. La mise en œuvre des mesures de gel des avoirs ne relève pas d'une approche par les risques, il s'agit d'une obligation de résultat.

Pour rappel, contrairement au processus confidentiel de Tracfin, l'avocat informe le

client du gel des avoirs effectué pour lui permettre d'exercer son droit de recours, sachant que, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, le client peut demander à la Direction générale du Trésor un dégel partiel de ses fonds dans le cadre des exemptions légales (exemples : le recouvrement des honoraires, les frais de procédure, les dépenses de santé, les frais de logement, les charges sociales etc).

A.-P. : Quels sont les moyens dont dispose l'avocat pour faire ces vérifications ?

- F. B. P. :** Les mesures à mettre en œuvre :
- identifier les clients par la collecte de documents à jour (carte d'identité, passeports, kbis de sociétés), les dirigeants d'entreprises et, le cas échéant, les bénéficiaires effectifs des prestations dans le cadre du mandat qui est confié à l'avocat ;
 - vérifier si des clients sont listés en filtrant les noms et dénominations sociales par exemple dans l'outil mis à disposition par le Barreau de Paris sur son site internet ou tout autre outil du marché, de façon à vérifier que les clients ne font pas partie des listes internationales relatives aux sanctions internationales ou à la LCB-FT ;
 - si une alerte remonte déclarer le gel des avoirs sur le site de la Direction générale du trésor ;
 - archiver les résultats des recherches au sein d'un registre dédié classé dans un sous-dossier client.

A.-P. : Que se passe-t-il si un avocat se rend compte tardivement de la présence de faux documents ? Engage-t-il sa responsabilité ?

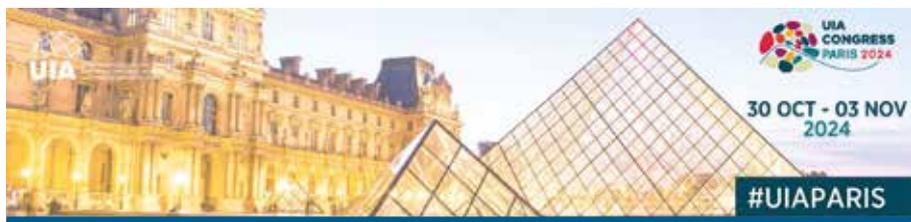
F. B. P. : C'est une bonne question parce que, normalement, ces contrôles sont effectués sur une base déclarative. Donc, il est parfois difficile de déterminer si un document est faux. Après, sur certains documents, on peut assez rapidement lever l'ambiguïté, comme les documents d'identité ou les RIB. Vous avez certains

sites internet, comme « Prado » au niveau européen, qui permettent d'obtenir immédiatement et gratuitement des informations sur les différents modèles de documents d'identité par pays. Vous avez également des sites qui vous permettent de vérifier gratuitement les numéros IBAN de comptes bancaires ou de procéder à des contrôles de vigilance sur des documents qui peuvent être adressés par des clients. Mais, encore une fois, tout cela se fait sur une base déclarative. Donc, si, en toute bonne foi, l'avocat est victime de son client, ce qui peut arriver, il convient tout de suite de suspendre la prestation en cours et d'avertir son bâtonnier.

A.-P. : Quelles sont les sanctions encourues par un avocat qui aurait manqué à ses obligations de vérification ou de contrôle ?

F. B. P. : Il y a les obligations qui relèvent du droit commun en matière disciplinaire et qui sont prévues au décret du 27 novembre 1991 : l'avertissement, le blâme, l'interdiction temporaire ou la radiation d'un tableau d'avocats ou le retrait d'honorariat. S'agissant du contournement volontaire des mesures de gel des avoirs, les peines sont fixées au code des douanes. À ceci se rajoutent les dispositions du code monétaire et financier qui complètent le dispositif de sanctions en rajoutant notamment des interdictions temporaires d'exercice et des sanctions pécuniaires. Et puis, il y a indéniablement des risques d'exposition médiatique des cabinets qui sont susceptibles de nuire à son image et à sa réputation. Quant aux déclarations de soupçons, la violation du principe de confidentialité est sanctionnée d'un an de prison et 15 000 € d'amende conformément à l'article 226-13 du Code pénal qui soumet les avocats au respect du secret professionnel.

A.-P. : En cas de manquement de bonne foi, l'assurance professionnelle de l'avocat ou du cabinet peut-elle jouer ?



F. B. P. : L'assurance RC professionnelle devrait pouvoir fonctionner en cas de violation non intentionnelle des réglementations mais tout dépend des clauses contractuelles.

A.-P. : Le cabinet d'avocats ou l'avocat a donc tout à fait intérêt à se faire aider, notamment sur l'identification des clients ?

F. B. P. : Oui, parce qu'on se rend compte qu'il y a encore une grande méconnaissance de ces sujets par les confrères. Il y a certaines formations qui sont dispensées, notamment à l'EFB, et c'est tant mieux, mais on constate que très peu de cabinets connaissent leurs obligations réglementaires, et les outils leur permettant d'effectuer les contrôles. Donc, un accompagnement s'avère effectivement utile et nécessaire.

A.-P. : Quand on parle de ces outils, s'agit-il de KYC ?

F. B. P. : Oui, tout à fait. Le Conseil national des barreaux met à la disposition des avocats un outil de filtrage KYC (d'autres outils pertinents existent sur le marché), ainsi qu'un questionnaire permettant d'établir la cartographie des risques sur l'activité globale du cabinet et un outil permettant d'effectuer la classification des risques par typologie de client.

A.-P. : Aujourd'hui, comment voyez-vous l'évolution de la profession d'avocat sur ce sujet ? Êtes-Vous plutôt optimiste ?

F. B. P. : Les réglementations européennes se renforcent considérablement en matière de sanctions et de LCB-FT.

Ainsi par exemple, 2024 a vu l'adoption par le Parlement européen du « Paquet européen » qui comprend : la sixième directive européenne en matière de LCB-FT, un règlement unique anti-blanchiment et un règlement qui acte la création d'une nouvelle autorité régulatrice européenne, l'AMLA, domiciliée à Francfort. Par ailleurs, une autorité de contrôle spécifique dédiée à l'activité d'avocat sur le modèle de l'ACPR ou de l'AMF pour les institutions financières serait en cours de création. Donc, les exigences en matière d'analyse de risques et de vigilance vont nécessairement se renforcer pour les avocats. Il convient que les confrères se familiarisent petit à petit avec les procédures mises en place par leur barreau respectif, commencent à procéder à leur cartographie des risques et à l'analyse des risques de leurs clients, en conservant tous les justificatifs de contrôle dans des sous-dossiers par client, conformément aux obligations réglementaires d'archivage. Je suis à la disposition de confrères pour les accompagner dans leur analyse de risques et la mise en place de leur dispositif en cas de besoin.

A.-P. : Allez-vous aborder ce sujet pendant le congrès annuel 2024 de l'Union internationale des avocats, qui va se tenir très prochainement à Paris ?

F. B. P. : Cette année je modère un panel d'intervenants sur le thème de l'intelligence artificielle comme outil d'analyse de risques en assurance. L'IA vise à rendre les processus d'analyse des risques financiers plus pertinents et plus efficaces, en ce sens l'évolution technologique est vertueuse. ■

Propos recueillis par Boris Stoykov

VERS LA CRÉATION D'UN FONDS POUR NOURRIR LES RESSOURCES "TROP RARES" DU PNF ?

À l'occasion des 10 ans du Parquet national financier, Jean-François Bohnert a évoqué les défis qui attendent cette institution judiciaire, notamment celui de faire face à un manque de moyens.



Jean-François Bohnert, procureur de la République financière, a introduit le colloque.

Le Parquet national financier, c'est vrai, le PNF, comme il est convenu de le dire aujourd'hui – comme même nos collègues et amis anglo-saxons nous appellent –, s'est inscrit dans le paysage judiciaire et international de notre droit", a souligné Jean-François Bohnert, procureur de la République financière, qui a ouvert le colloque organisé pour les 10 ans de cette institution judiciaire.

La grande délinquance économique et financière a évolué

Comme l'a rappelé Laureline Peyrefitte, directrice des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice, en 10 ans, la grande délinquance économique et financière a évolué. "Elle emprunte désormais les habits de la grande criminalité organisée, elle s'y associe

même. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau, dans cette perspective nouvelle de lutte contre l'éco-crime" a-t-elle ajouté. Depuis sa création, les activités du PNF – compétent en matière de fraude fiscale et de blanchiment, de corruption, de délit boursier et d'atteinte à la concurrence –, se sont traduites par plus de 500 condamnations, dont 111 en 2023. Elles ont également abouti à plus de 12 milliards d'euros de pénalités ordonnées en faveur du Trésor public, au titre des amendes, des confiscations, des dommages et intérêts prononcés en faveur de l'État et des redressements fiscaux connexes. Aussi, le procureur de la République financière a tenu à saluer l'ensemble de la chaîne pénale pour ces résultats.

Un défi procédural et législatif pour le PNF

Après ce bilan, Jean-François Bohnert a évoqué les défis futurs à relever, avec en premier lieu le défi procédural et législatif, qui implique "l'amélioration des incriminations et du cadre d'intervention de l'autorité judiciaire". Pour lui, "un alignement du régime procédural de l'enquête préliminaire économique et financière sur celui de l'enquête en criminalité organisée pourrait paraître également judicieux, peut-être même indispensable". Le défi sera également technique, les perquisitions "ne ramassant plus aujourd'hui des tonnes de papier", puisqu'étant devenues des perquisitions numériques. Le procureur national financier a ensuite évoqué "l'analyse des données de masse" et la "technicité croissante dans la coopéra-



tion pénale internationale."

Le renforcement des moyens du PNF

"La lutte contre le blanchiment d'argent et la mise à jour des circuits illicites par lesquels l'argent transite dans le monde constituent pour le PNF, en lien avec les autres parquets, un défi majeur", avait indiqué plus tôt Marie-Suzanne Le Quéau, procureure générale près la Cour d'appel de Paris. Selon elle, "priver les organisations mafieuses de leur argent, c'est signer leur arrêt de mort". Mais cela nécessitera d'investir dans les "potentialités infinies offertes par l'intelligence artificielle" pour "appréhender, dans leur globalité et leur complexité, les mouvements financiers mondiaux".

Un fonds de modernisation de la justice financière

Pour Jean-François Bohnert, le renforcement des moyens pourrait intervenir via la création d'un fonds de concours

de modernisation de la justice financière, assis sur un prélèvement, par exemple, de 1 % des amendes d'intérêt public prononcées dans le cadre des Conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP). Depuis 2017, les 20 CJIP négociées par le PNF et validées par le tribunal judiciaire de Paris ont rapporté un total de 5,47 milliards d'euros. Ce fonds "nourrirait utilement les ressources trop rares de la justice économique et financière, dans sa dimension judiciaire bien sûr, mais aussi à hauteur des services d'enquête spécialisés. Pour lui, la réussite de ces défis contribuera à préserver le pacte républicain, par le "renforcement de l'indispensable confiance dans les institutions et de l'égalité de nos concitoyens devant les charges publiques".

La naissance du PNF

Comme l'a rappelé la procureure générale, deux événements ont précipité la naissance du PNF. Au niveau technique, lors de la ratification de la Convention

de l'OCDE relative à la lutte contre la corruption, le groupe de travail chargé d'évaluer le dispositif français avait "instamment demandé" aux autorités françaises de restructurer la justice spécialisée dans la lutte contre la délinquance économique et financière, et, notamment, d'y consacrer des ressources humaines et matérielles suffisantes. Au niveau politique, c'est l'affaire Cahuzac, du nom du ministre chargé du Budget, qui en a été le catalyseur. La presse avait révélé, en décembre 2012, qu'il détenait des comptes bancaires non déclarés à l'administration fiscale. En seulement 10 ans, le PNF s'est, non seulement imposé comme une pièce maîtresse de notre système judiciaire, mais il est devenu une référence pour d'autres parquets nationaux. Il est le pionnier d'une nouvelle ère de justice spécialisée, une justice à la hauteur des enjeux complexes de la criminalité économique et financière", a conclu la procureure générale. ■

Anne Moreaux

BERTRAND SAVOURÉ PREND LA TÊTE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

Habitué des instances de la profession, le notaire parisien Bertrand Savouré a été élu président du Conseil supérieur du notariat, pour un mandat de deux ans.



Pierre-Jean Meyssan, premier vice-président, Bertrand Savouré, président du CSN, et Céline Deschamps, porte-parole du nouveau bureau.

C'est avec un grand sourire que Maître Bertrand Savouré, notaire à Paris, qui succède à Sophie Sabot-Barcet, notaire à Monistrol-sur-Loire, a accueilli la presse pour lui présenter le nouveau bureau exécutif du Conseil supérieur du notariat (CSN) et son programme stratégique ambitieux. "C'est un bureau très divers dont je suis très fier", s'est réjoui Bertrand Savouré, président du CSN, en soulignant l'effort de représentativité de ces sept membres, quatre femmes et trois hommes, tant géographique-

ment que sur le type d'office. Tout juste élu président pour deux ans (2024 - 2026) par l'Assemblée générale du CSN, Bertrand Savouré semble avoir à cœur la mission de représentation de l'ensemble de ses confrères et d'accompagnement dans le développement de cette profession ancrée dans la modernité.

Des "soldats de la confiance" en pleine mutation

C'est aux côtés de Céline Deschamps, porte-parole du bureau, notaire depuis 2015 et chargée d'enseignement, ravie d'endosser ce nouveau rôle, et de Pierre-Jean Meyssan,

Premier vice-président du CSN, qui a un portefeuille bien rempli, comptant notamment les affaires juridiques et internationales et la lutte contre le blanchiment, que Bertrand Savouré a détaillé le programme du nouveau bureau.

À l'image de la société actuelle, les notaires ne font pas exception et sont en pleine mutation, car ils évoluent avec leur temps. Ce programme a donc été structuré suite à un "double constat préalable" sur l'état de la profession notariale :

■ "On sort d'une phase de transformation structurelle importante" : réforme de la discipline, sortie d'un

code de déontologie et du nouveau règlement professionnel, réforme de la représentativité entamée en 2020 avec 70 délégués, refonte de l'organisation de la profession sur le bureau de la Direction des affaires civiles et du Sceau prévue pour fin 2025, réforme des inspections...

■ "On entre dans un temps de projection et de changement d'ère" : arrivée d'une nouvelle génération, évolution des comportements, des usages, des façons de travailler, digitalisation et essor de l'IA...

La profession connaît, en effet, un véritable coup de jeune, ayant accueilli 40 % de nouveaux notaires, les fameux "bébés Macron", portant le nombre de notaires français à 17 500 pour environ 7 000 offices.

En outre, ce rajeunissement, qui a abaissé l'âge moyen du notariat à 42 ans, s'est accompagné d'une féminisation de la profession.

Un état des lieux plutôt dynamique, dont le nouveau bureau s'enthousiasme.

Développement et souveraineté

Face à ce constat, Bertrand Savouré a choisi le thème "développement et souveraineté" car "après une phase de transformation, il faut qu'on se projette, et qu'une mission de service public comme la nôtre nous impose des contraintes que nous acceptons". Son mandat sera ainsi "guidé par une

ambition forte : renforcer la confiance à tous les niveaux. La confiance des notaires en eux-mêmes, en leur capacité à s'adapter et à se développer dans un monde en perpétuel mouvement, de plus en plus digitalisé. La confiance que nous avons acquise par notre rigueur et la sécurité de nos actes auprès de nos clients, que nous devons maintenir par la qualité de notre service." Un programme ambitieux.

Le CSN mène déjà un travail sur la souveraineté notariale auprès de l'Autorité de la concurrence et des Pouvoirs publics, en militant pour l'interdiction de la sous-traitance dans les domaines spécifiques tels que l'identification des clients et les signatures d'actes. Le président regrette également que le CSN perde beaucoup de temps sur la création de la carte des notaires et la révision de leurs tarifs. "Revenir sur ce travail tous les deux ans, c'est insupportable. Nous demandons que ce rythme soit reporté à cinq ans", a-t-il déclaré.

Action forte sur le numérique

On retiendra surtout que le président du CSN place le numérique en priorité absolue de son objectif de développement. Si la profession notariale "s'enorgueillit d'avoir pris le virage numérique très tôt", ses représentants sont bien déterminés à poursuivre sur cette voie.

C'est le membre du bureau Olivier Piquet qui a la charge du numérique, "un axe très important" pour Bertrand Savouré. Il est ainsi chargé de suivre la mission numérique, les relations avec l'Association pour le développement du service notarial (ADSN) et le bon fonctionnement de la gouvernance numérique de la profession. Rien que ça...

"Les deux années passées, nous avons mené un travail très important d'écoute sur les besoins du notariat en matière de numérique", a expliqué le président. Ce travail a mené à la rédaction d'une stratégie numérique en quatre volets :

- souveraineté : dont cybersécurité et protection des données ;
- renforcement : augmenter les équipes et renforcer les compétences (500 personnes à l'ADSN aujourd'hui), développer les partenariats ;
- développement : orienter les capacités humaines et économiques sur des projets d'IA (technologie qui "révolutionne la façon de travailler") ;
- transformation : montée en compétence des offices sur les questions numériques.

"Il est fondamental que le notariat reste maître des données et des outils numériques qui aboutissent à la signature des actes", a répété Bertrand Savouré. ■

Anne Moreaux

Un nouveau bureau représentatif

Le nouveau président du CSN, Me Bertrand Savouré, 60 ans et deux enfants, notaire à Paris dans le 17^e arrondissement, sera accompagné d'un bureau composé de six membres :

Maître Pierre Jean Meyssan, 61 ans, notaire à Bordeaux (Gironde), Premier vice-président,
Maître Anne Girard, 59 ans, notaire à Metz (Moselle), Deuxième vice-présidente,
Maître Christel Grillet, 54 ans, notaire à Saint-Aygulf (Var), secrétaire du bureau,
Maître Céline Deschamps, 42 ans, notaire à Aix-les-Bains (Savoie), porte-parole,
Maître Olivier Piquet, 51 ans, notaire à Longjumeau (Essonne),
Maître Priscille Caignault, 53 ans, notaire à Tulle (Corrèze).

L'UNIVERSITÉ, NOUVEL ESPACE DE COWORKING PARISIEN POUR LES AVOCATS

Fondé par My-Kim Yang Paya et Ophélie Dantil, L'Université est un lieu de travail confraternel tout en étant convivial, destiné aux avocats.

L'Université est un espace de coworking innovant situé au cœur du 7^e arrondissement de Paris, spécifiquement conçu pour les avocats modernes qui recherchent un cadre de travail à la fois inspirant et connecté à leur époque.

Fondé par les avocates My-Kim Yang Paya et Ophélie Dantil, L'Université propose une ambiance conviviale, propice à la concentration et au respect des normes déontologiques.

Avec seulement une dizaine de postes de travail, L'Université offre un environnement à taille humaine, favorisant les échanges et le soutien confraternel.

"Notre credo est de rappeler les belles années étudiantes, en mêlant travail et liens sociaux", expliquent les deux fondatrices.

La possibilité d'intégrer le Club L'Université

En devenant membres de cette communauté, ces derniers n'accèdent pas seulement à un bureau, mais également à un réseau solide au sein du Club L'Université, qui valorise les échanges, la convivialité et l'entraide entre confrères.

"Nos bureaux, situés dans un immeuble moderne avec ascenseur et conciergerie, sont facilement accessibles, grâce à la proximité des



My-Kim Yang Paya et Ophélie Dantil.

stations de métro Invalides et Tour Maubourg, ainsi que plusieurs parkings", détaillent les cofondatrices. Chaque espace est soigneusement agencé pour répondre aux besoins variés des professionnels, avec des salles de réunion équipées et des bureaux partagés, dans une atmosphère chaleureuse.

Deux formules d'abonnement au service des besoins essentiels

L'Université se distingue par ses deux formules d'abonnement adaptées aux besoins des avocats, qu'il s'agisse d'une domiciliation ou

d'une location de bureau partagé. Chaque formule inclut des services essentiels, tels que l'accès à des équipements de bureau modernes, la réception du courrier, et bien plus encore, le tout dans un cadre stimulant.

"Nous vous invitons à découvrir L'Université, un lieu où le professionnalisme rencontre la convivialité, et où chaque avocat peut s'épanouir tout en développant son réseau professionnel. Rejoignez-nous pour une expérience unique et dynamique au cœur de Paris !", lancent My-Kim Yang Paya et Ophélie Dantil. ■

LES PROFESSIONS LIBÉRALES ONT-ELLES UN AVENIR ?

Lors du colloque de l'UNAPL, Christophe Sans a estimé que le modèle libéral avait plus que jamais sa place et un avenir dans un monde en mutation.



Christophe Sans est intervenu en introduction du colloque.

© AP

Indépendance, responsabilité, lien de subordination... Le modèle des professions libérales a-t-il un avenir ? C'est pour répondre à ces questions que l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) a récemment organisé un colloque à Paris, que Christophe Sans, son président, a été chargé d'introduire.

Comme il l'a rappelé, les professions libérales représentent plus d'une entreprise française sur trois. "Leur ancrage local en fait un des acteurs essentiels de la vitalité des territoires. Nous représentons plusieurs dizaines de métiers et notre secteur ne cesse de grandir. Avec plus de 350 000 créations d'entreprises chaque année et l'émergence de nouveaux métiers, de nouvelles formes d'exercices, réfléchir à notre identité, à nos valeurs communes fondées sur l'indépendance et la responsabilité est donc vital", a-t-il souligné.

Le secteur libéral peine à obtenir de la visibilité, selon l'UNAPL

L'UNAPL travaille sur ce chantier depuis plusieurs années. L'article 29 de la loi du 22 mars 2012 est venu apporter, "au terme d'une longue mobilisation", une définition juridique à ce secteur d'activité. Mais cette définition doit être analysée au regard des évolutions actuelles.

D'autant que l'UNAPL constate que si le secteur se transforme, il "peine à obtenir la visibilité qu'il mérite en tant que corps social et entrepreneurial".

L'adhésion de l'UNAPL à l'U2P (Union des entreprises de proximité) en 2016 a renforcé ses moyens d'action, mais la disparition du régime spécifique des libéraux (le RSI-PL) a brouillé son identité en tant que groupe de professionnels. La crise sanitaire a aussi mis en exergue un manque de reconnaissance à l'égard du secteur, l'UNAPL ayant dû "se battre" pour bénéficier des aides Covid au

même titre que les autres entreprises. "Si l'indépendance fonde notre raison d'être, au service de nos clients et patients, nous devons affronter un risque de dilution de notre identité au sein d'un groupe plus large des indépendants", a poursuivi le président de l'UNAPL.

Des flous juridiques dans de nombreux dossiers

L'organisation patronale constate des flous juridiques dans de nombreux dossiers, notamment lors de discussions autour des ordonnances relatives à l'exercice en société des professions libérales réglementées. "Ces flous nous confortent dans la nécessité de poursuivre activement le chantier de l'identité des professions libérales et de proposer une doctrine plus forte en ce domaine", a poursuivi Christophe Sans.

La définition de 2012 n'a pas réellement su intégrer le phénomène nouveau des auto

entrepreneurs. Ces derniers, souvent issus du salariat, sont venus grossir les rangs des professions libérales, en modifiant leur profil économique et sociologique, déjà bousculé par l'émergence de nouveaux métiers, notamment ceux de la famille "technique et cadre de vie" (les deux autres étant celles de la santé et du droit). Aujourd'hui, plus de la moitié des 350 000 entreprises libérales créées chaque année le sont sous le régime de l'auto-entrepreneur. "Au niveau européen, les professions libérales appellent de même à une définition élargie par rapport à celle de la directive 2005/36/CE, susceptible d'englober les nouvelles professions non réglementées", a rappelé Christophe Sans.

Les effets des évolutions du monde du travail

Plus généralement, les évolutions du monde du travail viennent interroger l'identité des professions libérales. Numérique, intelligence artificielle, nouveaux modèles économiques, financiarisation, exercice regroupé et collectif, plateformes, évolution des attentes des jeunes générations... Toutes ces mutations conduisent l'organisation patronale à se questionner sur les notions fondamentales d'indépendance, de responsabilité et de lien de subordination. C'est une nécessité pour l'UNAPL elle-même, mais aussi vis-à-vis de son environnement (législateur, administration, justice). Les magistrats produisent, par exemple, des jurisprudences contradictoires à propos de contentieux identiques. Mais si une évolution est obligatoire, elle devra se faire dans le respect des valeurs fondamentales des professionnels libéraux.

"Le phénomène de financiarisation de nombreux secteurs constitue une menace pour notre liberté", a estimé à ce titre Christophe Sans, évoquant notamment le secteur de la santé.

Selon lui, l'intégration des professionnels au sein d'une plateforme numérique, de centres de santé ou de réseaux de soins doit se faire dans le respect de l'autono-

mie et de la liberté de choix de chaque professionnel. "Le salariat déguisé, sous quelque forme que ce soit, est un danger contre lequel nous devons lutter collectivement", a alerté le président de l'UNAPL.

Des mesures concrètes de lutte contre la financiarisation ?

La bonne nouvelle est que les politiques ont pris conscience du sujet, si l'on en croit le récent rapport de la Mission d'information du Sénat, et qui devrait se traduire par des "mesures concrètes de lutte contre la financiarisation".

L'organisation patronale appelle, par ailleurs, à la plus grande vigilance face aux plateformes numériques qui, "sous couvert de simplification, peuvent créer une dépendance économique préjudiciable aux professionnels". Ces nouveaux modèles devront évoluer en tenant compte de la transparence, de l'équité et du respect de l'indépendance des professionnels. "Car ces valeurs sont le corollaire de la confiance que nous accordent nos clients et nos patients", a explicité Christophe Sans.

L'accompagnement des nouvelles générations, une priorité

Face à l'avènement de l'IA et à l'aspiration post-Covid pour le travail indépendant, "il faudra pouvoir se reconnaître entre professionnels libéraux et aussi pouvoir être

reconnu par nos clients et patients". Aussi, l'UNAPL fait de l'accompagnement des nouvelles générations une priorité.

Une convention a notamment été signée avec l'Apec pour faciliter l'orientation des cadres et des jeunes diplômés vers les professions libérales. La généralisation des Maisons des professions libérales (lieux d'accueil, de formation et de mutualisation des services locaux) engagée par l'organisation patronale – en lien avec les ARAPL –, est aussi l'occasion d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projet et la visibilité de ce secteur.

D'autant que les libéraux ne bénéficient pas d'une chambre consulaire, à l'image des CCI, CMA et autres chambres d'agriculture. "Les professionnels libéraux ont besoin d'avoir une tête de pont qui leur soit propre. Alors, notre ambition est de doter tous les territoires de lieux de services physiques dédiés aux professionnels libéraux et d'accompagner toutes celles et ceux qui portent un projet d'installation en libéral", a annoncé Christophe Sans.

En somme, le président de l'UNAPL a acquis la conviction que le modèle libéral a plus que jamais sa place et un avenir dans un monde en mutation. "Nous souhaitons relever ce défi avec vous tous, parlementaires, Gouvernement, et services de l'État", a-t-il conclu. ■

Quentin Clauzon

Les chiffres clés du projet de réaménagement

L'UNAPL est une organisation patronale représentative créée en 1977, qui fédère 68 organisations syndicales des professions de la santé, du droit, du cadre de vie et technique. Elle est aussi présente dans les régions, via les UNAPL régionales, départementales et les maisons de professions libérales. Ses missions ? Défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales, promouvoir l'exercice libéral et représenter le secteur auprès des Pouvoirs publics dans le cadre du dialogue social.

Comme l'a rappelé Christophe Sans, l'UNAPL est aussi l'un des membres fondateurs de l'U2P, la première organisation patronale représentative au niveau national, regroupant 3,3 millions de TPE-PME. L'UNAPL représente 3 millions d'actifs en France, dont 1,7 million de professionnels et 1,3 million de salariés.

ANTICIPER SA TRANSMISSION D'ENTREPRISE AVEC SON NOTAIRE

Les Notaires conseil d'entreprise (NCE) ont réuni des experts pour décrypter les enjeux de la transmission d'entreprise et sa bonne préparation.

Diffusée en direct, la 5^e édition des e-Rencontres NCE, intitulée "Transmission d'entreprise... Bien assurer le passage de relais !" a rappelé l'impérieuse nécessité d'anticiper sa transmission d'entreprise en s'entourant d'une équipe d'experts, au premier rang desquels le notaire. "Une cession anticipée et bien préparée change tout ! Elle permet de déminer le contexte et de bien réaliser les choses. Il faut éviter à tout prix la cession subie", a averti Jérôme Cesbron, président de NCE et notaire à Grenoble.

Les quatre tables rondes de ce rendez-vous ont réuni des duos d'experts, notaires, banquiers et conseils en cession-transmission, pour faire le point sur cet enjeu socio-économique majeur actuel, au vu de la vague démographique de dirigeants bientôt à la retraite.

S'entourer d'experts

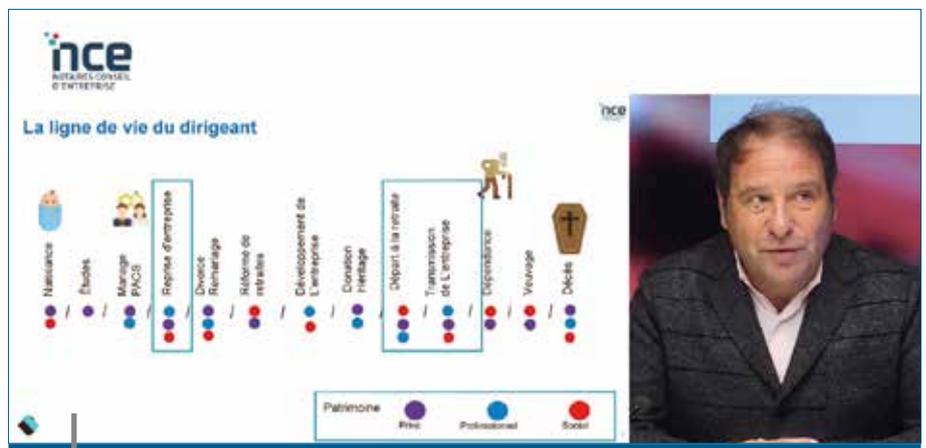
Dans la partie intitulée "Préparation de la transmission... Rien ne sert de courir, il faut partir à point", le président du réseau NCE Jérôme Cesbron, notaire à Grenoble, a souligné "l'importance de constituer une équipe d'experts autour de soi", en citant l'expert-comptable, l'avocat et, évidemment, le notaire.

Il faut d'abord se poser les bonnes questions, a rappelé Bruno Jacquet, délégué CRA Lyon (70 bureaux spécialisés pour l'accompagnement à la transmission partout en France avec des parrains dirigeants qui ont eux-mêmes transmis). À savoir : "Qu'est-ce- qu'on vend ? pourquoi on vend ? Quand ? Est-on bien préparé ? À quel prix ?"

"Une cession ne se fait pas en moins de



Géraldine Pommery, directrice du département Entreprise de l'Union notariale financière (UNOFI), a présenté le Pacte Dutreil.



Jérôme Galloni d'Istria, conseil d'AG2R La Mondiale, a présenté les grandes étapes de vie à préparer avec son notaire.

six mois", a prévenu ce dernier, en prônant l'anticipation et l'accompagnement sur ce marché compliqué qui subit la hausse des taux bancaires (jusqu'à 5 % sur les opérations dites à risque) et où il y a beaucoup plus de cédants que d'acquéreurs.

"Souvent, le chef d'entreprise a du mal à se concentrer sur sa cession pour des

raisons affectives alors que c'est son plus gros client", a-t-il constaté au fil de ses expériences.

La transmission d'une entreprise arrive souvent à un moment charnière de vie, qui peut s'accompagner d'un divorce. "Il faut poser les questions gênantes, faire office de crash test en évoquant les éventualités les plus désagréables comme la

perte d'autonomie, le décès, le veuvage ou le divorce", explique Me Sébastien Pla Busiris.

Par ailleurs, Jérôme Cesbron a précisé qu'il fallait faire connaître la différence entre la vente du seul fonds de commerce et celle de l'entreprise en son entier, ainsi que la possibilité de céder son entreprise sans l'immobilier qui va avec.

Savoir passer le témoin

Il ressort des différentes interventions la nécessité de savoir passer le témoin de son entreprise, notamment en préparant son départ via des mécanismes juridiques aux avantages fiscaux et organisationnels.

Jérôme Galloni d'Istria, conseiller d'AG2R La Mondiale, a soulevé un point intéressant sur le calcul des droits sociaux qui sont "souvent des revenus bien moindres que pendant l'activité" et doivent être anticipés. La retraite du dirigeant d'entreprise est parfois bien mince.

"Outre les sujets de financements avec

des taux bancaires très hauts, on a une incertitude législative sur le taux de taxation des plus-values qui freine le marché de la transmission", a expliqué Me Nathalie Rocher, notaire NCE à Paris, plutôt rassurante sur le maintien du PFU à 30 %.

"Idéalement, il faut anticiper au moins trois ans pour bénéficier du mécanisme de la société holding à la cession de l'entreprise", a rappelé la notaire en présentant ce mécanisme au "régime de fiscalité très léger".

L'experte a également abordé le sujet de la donation-cession du cédant qui souhaite donner de l'argent à ses enfants avant la cession pour "gommer la plus-value" et ne payer que les droits de donation.

Pour Bruno Jacquet, il faut surtout "savoir lâcher le siège du patron et se mettre en position de copilote".

"Une cession est à la fois un outil économique et un outil patrimonial", a justement appelé Corinne Privateli, membre de la

CCEF et associée MGT Partners (banque d'affaires qui accompagne les entreprises dans leurs cessions et qui travaille en collaboration avec les notaires). Encore et toujours, l'anticipation est de mise.

"Tous les régimes fiscaux reposent sur l'anticipation, mais reste-il des dispositifs à utiliser directement ?", s'est interrogé Sébastien Pla Busiris, notaire NCE à Toulouse.

La réponse est heureusement positive. Le professionnel a cité l'assurance-vie et le démembrement de propriété qui consiste à transmettre de la nue-propriété aux enfants tout en gardant l'usufruit pour transmettre le bien avec une décote fiscale.

Il est également possible de créer une société patrimoniale dont la forme sociale peut être diverse (SCI, holding, SA...) et doit être déterminée en fonction de son objectif, de ses activités et du régime fiscal qui en découle. Le cédant peut, enfin, modifier son régime patrimonial ou marital pour ajuster sa situation. ■

Anne Moreaux

Transmission familiale et Pacte Dutreil

La table ronde "Transmission familiale : entraîner ses enfants sans surcharge... fiscale !" a rappelé l'utilité du dispositif Dutreil qui permet l'exonération à hauteur de 75 % de la valeur de l'entreprise transmise à ses descendants.

"Mutation est égale à taxation, mais il existe des abattements pour les transmissions familiales", a déclaré Géraldine Pommery, directrice du département Entreprise de l'Union notariale financière (Unofi).

Marie-Elisabeth Vanneau, notaire NCE à La Wanzenu, a décrypté les conditions d'application majeures du Pacte Dutreil : la pérennité de l'entreprise, son activité commerciale ou industrielle et la durée de reprise par le descendant de minimum six ans.

Elle a aussi précisé que le dispositif ne peut s'appliquer à une holding que si elle est animatrice de son groupe ayant une activité commerciale ou comptable. En règle générale, les holdings sont donc exclues du dispositif Dutreil.

"La cession au profit d'un descendant n'est pas prohibée, mais le prix doit être fixé de manière réelle, à défaut de quoi ça pourrait être considéré comme une donation indirecte", a averti Me Vanneau, en expliquant que le cédant peut aussi utiliser la donation-partage en faisant attention à l'équilibre et au rapport entre ses descendants et en fixant la valeur de l'entreprise de manière définitive.

Géraldine Pommery a d'ailleurs bien expliqué la différence entre la cession - avec contrepartie financière -, et la donation, qui est un dessaisissement gratuit et dont le plafond se renouvelle tous les quinze ans. En revanche, elle a déconseillé de céder l'entreprise trop tôt à des enfants très jeunes qui ne souhaiteraient pas forcément reprendre l'affaire familiale par la suite.

Le duo d'expertes a donc vivement conseillé aux dirigeants d'envisager le dispositif Dutreil en signant un accord préalable devant notaire pour seulement 125 euros de droit d'enregistrement.

LA FÉDÉRATION DES ASCENSEURS A REMIS SES TROPHÉES À SIX PROJETS LAURÉATS

Le jury de la 9^e édition des Trophées de l'ascenseur a remis dernièrement six trophées ainsi qu'un Prix Coup de cœur du jury.

Créés à l'initiative de la Fédération des Ascenseurs en 2015, les Trophées de l'ascenseur mettent en avant des solutions au bénéfice et à la demande de leurs clients. Il s'agit de projets réalisés par des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages en France, qui intègrent une ou plusieurs solutions de mobilité verticale, servicielles et innovantes, dans lesquelles la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) est de plus en plus prégnante. Nouveauté cette année, les six catégories des trophées ont été repensées pour mieux répondre à l'actualité de la profession, notamment liée à la RSE.

L'illustration de "l'inclusion verticale"

Pour l'édition 2024, le jury est composé d'Olivier Rouvière, le nouveau président de la Fédération, Alain Meslier, délégué général de la Fédération, Jean-Pascal Chirat, délégué général du Club de l'amélioration de l'habitat, Hélène Joinet, chef de projet à L'Institut Paris Région, Olivia Milan, commissaire générale du Salon de la copropriété et de l'habitat, et Julie-Jane Thoreau, chef de projet à l'Agence nationale de la cohésion des territoires. "La ville de demain doit prendre en



Olivier Rouvière



compte tous les besoins de mobilité et d'accessibilité pour répondre aux défis démographiques, structurels et sociaux. Les Trophées de l'ascenseur sont des exemples concrets et opérationnels de ce que l'inclusion verticale peut apporter de mieux au quotidien !", a indiqué Olivier Rouvière.

Les lauréats

Le Trophée Accès à l'habitat, individuel et collectif a été remis à Sylviane

et Jean-Yves Fouché, avec l'entreprise Sachot, pour le projet Se repenser chez soi (Vertou).

Le Trophée Accessibilité dans l'espace public et les bâtiments tertiaires a été remis à la Société des grands projets et à Kone, pour Gravir les marches à Saint-Denis - Pleyel (93). Les lauréats du **Trophée Architecture et valorisation du patrimoine** sont la Mairie de La Réole et Aquitaine Ascenseurs, pour l'installation d'un ascenseur urbain reliant ville haute et ville basse.

Sont lauréats ex-aequo du **Trophée Engineering et savoir-faire SDC (Syndic)**, Hégo Ascenseurs et Slycma, pour le projet Bâtiment Ambroise Thomas (75), et La Financière des Quatre Rives et Otis pour le projet Pour la Tour hôtelière - Paris Pleyel Business Resort (93)".

Les lauréats du Trophée Responsabilité environnementale sont Foncia Lyon Ouest, Arquos et Afeo, pour Les Tullistes.

Le Trophée Responsabilité sociétale a été remporté par Humando et TK Elevator France pour une maintenance inclusive.

Enfin, **le Prix spécial du jury** a été remis à Irea, pour son engagement pour la formation de jeunes et la féminisation du métier. ■

PSORIASIS : LES IDÉES REÇUES ONT LA PEAU DURE

Le psoriasis, voici une maladie trop souvent entourée d'idées reçues qui peuvent impacter profondément la vie sociale et professionnelle des patients. Alors que ce 29 octobre se tiendra la Journée mondiale dédiée à la maladie, c'est le bon moment pour faire le point avec l'aide de l'association de patients France Psoriasis et du Dr Nathalie Quiles-Tsimeratos, dermatologue à l'hôpital Saint-Joseph de Marseille.

On entend souvent dire que le psoriasis serait d'origine psychologique. C'est d'ailleurs l'opinion de 60% des Français*.

« C'est complètement faux », s'insurge le Dr Nathalie Quiles-Tsimeratos. « Le psoriasis est une maladie génétique, immunitaire et inflammatoire. Cette inflammation engendre une réponse erronée au niveau des cellules de la peau, qui se renouvellent beaucoup plus rapidement. Pour autant, les poussées peuvent être déclenchées par de nombreux facteurs, tels que les infections, certains médicaments, des frottements sur la peau, ainsi que le stress. »



© Shutterstock

Certains pensent que le psoriasis est contagieux. Et d'ailleurs, en présence d'une personne atteinte par le psoriasis, 35% des Français* déclarent qu'ils tenteraient d'éviter tout contact physique.

« La contagiosité du psoriasis, c'est totalement faux », insiste Bénédicte Charles, présidente de l'Association France Psoriasis. « Cette idée reçue est particulièrement tenace et participe largement au phénomène d'isolement des patients. En effet, les gens s'éloignent la plupart du temps d'une personne souffrant d'un psoriasis pensant à tort que c'est contagieux. Et ça n'est pas parce plusieurs membres d'une même famille sont touchés par le psoriasis qu'il s'agit d'une maladie contagieuse ! Je pense qu'il est important d'ajouter qu'il ne s'agit pas non plus d'un problème d'hygiène, autre idée reçue bien ancrée... »

Le psoriasis ne serait pas une maladie grave.

« C'est faux. La maladie peut avoir un impact significatif sur l'image de soi », explique Bénédicte Charles. « C'est d'autant plus vrai lorsque la maladie survient à un âge jeune, pendant la période de construction. Par ailleurs, dans les formes modérées à sévères, le psoriasis pèse fortement sur la qualité de vie. Certaines zones où peuvent siéger les plaques de psoriasis ont un impact psychosocial beaucoup plus fort, comme le visage ou les mains. »

Les traitements du psoriasis sont considérés comme contraignants.

« C'est à la fois vrai et faux. Il existe plusieurs formes de psoriasis », explique le Dr Nathalie Quiles-Tsimeratos. « Pour les cas légers, seuls des traitements locaux, comme des

crèmes, sont nécessaires. Et ces dernières peuvent être contraignantes à appliquer tous les jours. En cas de formes modérées à sévères, on a recours à des traitements généraux. Ces traitements peuvent se présenter sous forme de comprimés oraux ou d'injections. Cela reste moins contraignant que d'appliquer des crèmes tous les jours, mais le plus souvent les traitements topiques restent nécessaires. »

Une association au plus près des patients

L'Association France Psoriasis qui a fêté ses 40 ans l'année dernière a été fondée par une patiente. Son objectif principal est d'offrir du soutien et des informations, à travers notamment son site internet : <https://francepsoriasis.org/>. Sa mission consiste également à améliorer le parcours de soins des patients et à soutenir la recherche. ■

Legal digital

ANNONCES & FORMALITÉS

GAGNEZ DU TEMPS, CONFIEZ VOS FORMALITÉS JURIDIQUES À LEGAL2DIGITAL

SIMPLE – RAPIDE ÉCONOMIQUE



Je transmets les
pièces demandées en
quelques minutes via
Legal2digital



Je visualise mon
dossier en temps réel.
Mes documents sont
analysés et validés
par nos formalistes
professionnels

WWW.LEGAL2DIGITAL.FR 01 84 80 24 28

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

PT

34 LANGUEDOC PIC

AUTORISATION 02/12 - 99002 PARIS INTER - Ne pas écrire à cette adresse